5e Année, N° 75 - 1er Mars 1929

Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

SOMMAIRE :

L'EXIL DE TROTSKY

par PIERRE MONATTE

PARMI NOS LETTRES : Le monopole des câbles télégraphiques anglais. — La réponse du camarade de Meurthe-et-Moselle. — Les événements de Melbourne. — Le soulèvement afghan. — Bassesse de parti.

De la conciliation à l'arbitrage obligatoire

LA CLASSE OUVRIÈRE DOIT REPOUSSER LE PROJET LOUCHEUR

par MAURICE CHAMBELLAND

NOTES ECONOMIQUES : Les deux Belgique. (R. Louzon.)

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME : Pour des caisses primaires ouvrières uniques. (Jean Moiny). — Le dernier mot de la stratégie des grèves. — La quinzaine syndicaliste : « Le Parti des inorganisés »; « Classe contre classe ». (M. Ch.). — Une gaffe de « L'Humanité ». (Delsol.) — Le Congrès de la XXe Région (F. Charbit.)

FAITS ET DOCUMENTS : Les faits de la quinzaine. — Albert Thomas et la Russie. — Panaït Istrati retour de Russie. — L'unité corporative des gens de mer. — La conquête américaine.

Administration et Rédaction : 98, Quai de Jemmapes -:- PARIS (10e)

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste
(Paraissant le 1er et le 15)

Rédaction et Administr. 96, Quai Jemmapes PARIS-X

Téléphone : Combat 08-02

Pour ceux qui veulent comprendre et apprendre, la **Révolution Prolétarienne** publie sur les grands problèmes du mouvement international, sur les batailles ouvrières, sur les questions d'organisation, sur les campagnes de revendication :

ÉTUDES, ENQUÊTES MONOGRAPHIES, DOCUMENTS,

Elle publie toute une série de rubriques régulières permettant de suivre le mouvement des idées et l'évolution des faits économiques :

Le Carnet du Sauvage (P. Monatte)

Les Notes Economiques (R. Louzon)

La Renaissance du Syndicalisme (Par les militants de la Ligue Syndicaliste)

Parmi nos Lettres (De tout et de tous)

A travers les Livres (A. Rosmer, B. Giauffret, A. Richard, etc.).

Lettres de l'Internationale (De Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc., etc.)

Faits et Documents

COLLABORATEURS

G. Airelle, E. Allot, J. Aufrère, J. Baldacci, E. Berth, Marthe Bigot, M. Chambelland, J. Cévenol, F. Charbit, J. et J. Cornec, V. Delagarde, Max Emile, Finidori, H. Fulconis, A. Garnery, B. Giauffret, Max Eastman, Jean Glaive, V. Godonnèche, R. Hagnauer, G. Lacoste, F. Loriot, R. Louzon, A. Mahouy, L. Marzet, J. Mesnil, P. Monatte, G. Nicolas, J. Péra, R. W. Postgate, A. Richard, A. Rosmer, R. Rouviane, C. Talès, A. Thévenon, G. Thomas, A. Villeval, etc., etc...

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois....... 20 fr. Un an......... 40 fr.

EXTERIEUR

Six mois ...... 26 fr. Un an......... 50 fr.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction à : L. Marzet.

La correspondance relative à l'Administration aux camarades Busseuil ou Barat.

(Utiliser pour les envois de fonds notre Compte de Chèques Postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99.

Permanence pour la Rédaction et l'Administration : Tous les jours, sauf le dimanche, de 5 à 7 heures.

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C. G. T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C. G. T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible :

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C. G. T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la **Ligue Syndicaliste**, à son secrétaire : Maurice Chambelland, 96, quai Jemmapes, Paris-Xe.

Chèque postal : Fronty, 96, quai Jemmapes, Paris — N° 1221-03.

Conservez la collection de la "Révolution Prolétarienne"

Elle constitue une mine de renseignements indispensables à toute militant révolutionnaire.

Elle a sa place dans toute bibliothèque de Syndicat ou de Cercle d'études.

Il reste un certain nombre de collections des années 1925, 1926, 1927, 1928.

Les numéros d'une année : 40 francs.

Reliés « Selflior » : 48 fr. 50 (franco 50 fr. 50).



Reliez vous-mêmes "La Révolution Prolétarienne" "LE SELFLIOR"

Système perfectionné de reliure automatique est établi pour relier en un volume la collection d'une année, même en cours d'abonnement.

Prix : 9 fr.

Franco .... 11 fr.
Etranger .... 14 fr.

Vous qui collectionnez la « R. P. », utilisez cette reliure solide, propre et bon marché.

L'EXIL DE TROTSKY

Les dirigeants de la politique russe ont obtenu le résultat qu'ils recherchaient : amortir le coup que devait porter sur l'opinion ouvrière, sur l'opinion publique, la nouvelle de l'expulsion de Trotsky.

On peut apprendre maintenant que Trotsky fut débarqué à Constantinople le 12 février; la préparation journalistique a été si bien faite, la curiosité si habilement émoussée, l'émotion si artistement dissociée d'avance qu'un événement important de l'histoire révolutionnaire, peut-être de l'histoire tout court, est regardé comme un vulgaire fait divers, pittoresque certes, mais banal.

Il y a un an, la Révolution russe déportait en Sibérie quelques centaines de ses fondateurs. Aujourd'hui ils sont quelques milliers de déportés.

Un an après, les déportations ne suffisant pas, c'est l'exil. Trotsky est jeté hors de Russie. Il est « rendu au monde bourgeois auquel il appartient »; mais c'est à qui, parmi les gouvernements bourgeois, lui refusera l'accès. Staline n'a trouvé que son ami Mustapha Kemal, un ami dans le genre de Chang Kaï Chek, pour accepter l'exilé du gouvernement soviétique.

Trotsky exilé, les meilleurs combattants de 1917 déportés, n'est-ce pas le communisme refoulé, à mesure que le capitalisme se réinstalle et qu'il se voit offrir les concessions des services publics?

***

Quelles raisons donne-t-on pour justifier ces milliers de déportations et l'expulsion de Trotsky?

Il est commode de parler d'organisation trotskyste contre-révolutionnaire, de Trotsky et ses partisans passés ouvertement dans le camp des ennemis de la Révolution russe et de l'Internationale communiste, secondant l'assaut capitaliste extérieur par des agissements à l'intérieur de l'U.R.S.S., et n'ayant absolument plus rien de commun avec le prolétariat révolutionnaire international. C'est à la portée de l'intelligence du Comité central du parti communiste français. Cette volière de perroquets n'y a pas manqué; voyez sa résolution dans l'*Humanité* du 23 février.

Deux jours avant, s'abritant derrière les *Isvestia*, l'*Humanité* écrivait : « On peut constater que le nouveau programme de Trotsky tient dans les mots d'ordre suivants : vote secret, liberté des grèves et préparation des cadres pour une nouvelle guerre civile éventuelle... Il prouve que Trotsky est devenu le véritable porte-parole de la contre-révolution, car ce fut précisément autour du mot d'ordre du « vote secret » que les gardes blancs, les social-révolutionnaires et les menchéviks se groupèrent pendant l'insurrection de Cronstadt en 1921. »

Ainsi, le mot d'ordre du « vote secret » aurait en 1929, dans la douzième année de la Révolution, le même sens qu'en 1921, en pleine lutte douloureuse et héroïque pour asseoir la Révolution? La dictature nécessaire d'un moment ne devait-elle jamais se desserrer et permettre enfin, non aux classes bourgeoises mais à la classe ouvrière elle-même de dire sa véritable pensée, dans le parti qui est paraît-il sa chose, dans ses syndicats, dans ses soviets? Je trouve, au contraire, que l'opposition trotskyste a trop tardé à dire : « Pour que l'auto-critique existe, il faut enlever le bâillon; laissez-nous voter selon nos convictions, sans peur d'être congédiés, c'est-à-dire au bulletin secret. » Je trouve qu'elle est singulièrement prudente quand elle ajoute : « Il faut commencer par le parti et terminer par les syndicats. Quant aux Soviets, où différentes classes participent aux élections, il faudra poser la question en troisième lieu, après qu'on aura accumulé de l'expérience. »

Liberté des grèves? Les ouvriers russes, comme les ouvriers de partout, n'ont pas d'autre arme que la grève pour se faire entendre de l'industrie d'Etat. Que n'y ont-ils recours plus souvent! Des scandales comme ceux du Donetz en auraient été évités. Dans sa lettre du 21 octobre 1928, qu'a dit Trotsky? « La grève, comme l'indique la résolution du XIe Congrès du parti, est un moyen extrême, mais il n'est ni illicite, ni antisoviétique, ni dirigé contre le parti. Participer à une grève, voire la diriger, peut être un devoir pour un bolchévik-léniniste, si toutes les autres possibilités ont été tentées pour faire aboutir les légitimes, c'est-à-dire effectivement réalisables, aspirations des masses ».

Que faut-il entendre par cette « préparation des cadres pour une nouvelle guerre civile »? Rien d'autre que la préparation, hier au sein du parti russe, aujourd'hui forcément en dehors, de la reprise du contrôle de la Révolution par les révolutionnaires, par les ouvriers, malgré l'appareil bureaucratique et au besoin contre lui.

Pour donner un caractère « coupable » à cette action, un simple tour de passe-passe juridique, de juridiction de parti, a suffi : exclure du parti ceux qui étaient partisans de cette action. Tant qu'ils étaient membres du parti russe, ils pouvaient élever ces revendications. Du jour où, exclus, ils continuent à dire les mêmes paroles et à réclamer les mêmes actes de salut révolutionnaire, ils sont frappés comme ennemis du régime soviétique.

L'explication paraît si fragile que Thorez, le nouvel homme de confiance de l'Internationale dans le parti français, éprouve le besoin de souligner, en le faisant composer en italique (*Humanité* du 22 février), comme crime principal de l'opposition la tentative de manifestation lors du Xe anniversaire d'Octobre. Mon pauvre petit Thorez, si les révolutionnaires de 1789 ressuscitaient et se hasardaient dans les rues de Paris un jour de 14 juillet et voulaient rappeler aux danseurs de carrefour la signification historique de cette journée, ils seraient à peu près aussi bien reçus que le furent Préobrajenski et Trotsky. Avec cette simple différence que le Guépéou n'aurait pas besoin de lancer à ces carrefours ses contre-manifestants.

***

Ces jours derniers, deux hommes, de retour de Russie, ont publié leurs impressions, Albert Thomas et Panaït Istrati, un homme d'Etat et un poète.

L'homme d'Etat qui veut intégrer au régime capitaliste les forces nouvelles, faire entrer dans la vieille ménagerie le fauve révolutionnaire enfin apprivoisé, trouve que le moment est proche où la Russie des Soviets prendra place à la Société des Nations. Bien souvent, nous nous sommes étonnés, entre nous, de l'acharnement que continuaient à montrer nos réformistes contre la Révolution russe et ses hommes d'aujourd'hui. Elle devrait enfin leur plaire, pensions-nous. Albert Thomas, le plus compréhensif d'entre eux, vient de montrer qu'elle ne lui déplaisait pas. Après tant d'autres, c'est un signe d'adaptation de la Russie qui mérite d'être noté.

Et le poète? Je suis un révolutionnaire-né, un révolutionnaire de tempérament, déclare Istrati. Il n'a pas tort. Mais le poète en lui parle souvent avant que ses yeux aient vu et que sa tête ait jugé. Il y a plus d'un an, il partait en Russie et n'était pas plus tôt arrivé qu'il télégraphiait au monde son émerveillement et décidait de vivre désormais là-bas. Seize mois ont passé; il a roulé sa bosse d'un bout à l'autre de la Russie; il sait ce que c'est que le peuple, il en est, il peut le comprendre. Il a vu derrière le rideau officiel la vraie vie de l'ouvrier et du paysan. Ce n'est plus un chant d'émerveillement qu'il entonne, c'est un cri d'alarme. Les grands chefs de la Révolution sont de vrais révolutionnaires, mais un appareil bureaucratique formidable étouffe et empoisonne la Révolution. Les meilleurs sont traqués. Trotsky est-il exilé pour que quelque wrangélien l'assassine? — L'hypothèse du wrangélien poussé par un provocateur tchékiste n'est pas plus à écarter. — Pour lui, Trotsky et l'opposition, c'est la réserve d'or de la Révolution russe.

***

Il y a un an, les déportations ne trouvèrent ni dans les partis communistes ni dans la classe ouvrière de partout la désapprobation vigoureuse qu'elles méritaient.

On ne comprit pas que défendre la Révolution russe, dans la période présente, consistait à la défendre contre elle-même, à l'empêcher de se déchirer elle-même, à l'empêcher de glisser dans le sang de ses véritables défenseurs.

Nos révolutionnaires professionnels regardèrent les déchirements russes comme de vulgaires querelles de politiciens, incapables qu'ils sont de se représenter ce que peut être un brasier révolutionnaire et de comprendre à la lumière de la Révolution française ce qu'est la Révolution russe.

Sous la pression de la bourgeoisie extérieure, aux prises avec les difficultés de l'organisation économique intérieure, la Révolution russe cède du terrain, recule, glisse. Si elle s'écroulait, il n'est pas de révolutionnaire, à quelque école qu'il appartienne, qui n'en puisse prévoir les répercussions certaines, c'est-à-dire une vague de réaction forcenée sur le monde entier. L'Europe connut de 1795 à 1848 une période de restauration blanche de cinquante ans. Si la révolution russe s'écroulait, le monde entier connaîtrait pareille période.

Piètre consolation que de penser, comme certains marxistes, que le mouvement momentanément épuisé en Russie, reprendrait en d'autres pays, que d'autres foyers s'allumeraient. Dans l'intervalle, le prolétariat universel, que l'élan de la Russie révolutionnaire avait soulevé, retomberait lourdement, brisant en lui pour un temps toute espérance.

L'exil de Trotsky frappera-t-il assez fortement les esprits pour les obliger à voir les dangers qui menacent la Révolution russe et le mouvement révolutionnaire dans le monde entier?

Etes-vous donc de simples trotskystes pour attacher tant d'importance à cet événement? Il y a eu d'autres expulsions. Nous le savons. Il y a eu celle de Lazarevitch, il y a deux ans. Lazarevitch a été des nôtres, plus que Trotsky peut-être, parce qu'il était syndicaliste, et parce qu'il n'était pas un chef. C'est par le cas de Lazarevitch précisément que nous avons mesuré le danger pour la classe ouvrière russe de la justice administrative.

Trotsky est un chef, un grand chef révolutionnaire; par son exemple nous avons mieux compris combien la classe ouvrière pour réaliser son destin a besoin de tels chefs. En ce mois de mars, où l'on va célébrer l'anniversaire de la Commune, nous pensons une nouvelle fois, nous qui ne sommes pas blanquistes, que si Blanqui n'avait pas été dans une prison de province, s'il avait été libre le 18 mars 1871, la Commune ne s'appellerait problablement pas la troisième défaite du prolétariat français, mais sa première victoire.

Pierre MONATTE.

Une lettre ouverte à Barbusse

Contre le Courant publie, dans son numéro du 25 février, une lettre ouverte à Henri Barbusse, qu'ont signée Monatte, Charbit, Rosmer, Delagarde, Engler, Germaine Goujon, Hasfeld, Paz, Magdeleine Marx, Van Overstraeten, et des camarades du groupe de « l'Opposition Communiste ».

Voici la conclusion de cette lettre :

Allez-vous rester sans rien dire ?

Voudrez-vous demeurer le « grand homme » officiel que la gloire bâillonne, ou vous dresserez-vous pour prêter une voix à l'angoisse ouvrière ?

Décidez-vous. Chaque heure compte. C'est peut-être la dernière heure pour ceux qu'on a jetés aux prisons de Tobolsk, ceux qui paient aujourd'hui, dans l'enfer de Solovietsky, l'audace d'être restés des révolutionnaires, et pour celui qu'on a livré aux trente mille wrangéliens embusqués à Constantinople.

Quoi que vous choisissiez, l'intervention de la conscience ou les profits d'une carrière, l'Histoire poursuivra son chemin, portant en elle-même d'immanentes revanches. Demain, après-demain, ce sera tout le prolétariat du monde qui, d'une voix vengeresse, demandera des comptes à ceux qui auront fait verser le sang du meilleur chef de la Révolution. A ceux aussi, qui, s'étant tus, l'auront laissé mourir.

Parmi nos Lettres

Le monopole des câbles télégraphiques anglais

Dans la R. P. du 1er janvier, à propos de l'adoption par la Chambre des Communes des conclusions de la Conférence Impériale pour la constitution de la Compagnie des Communications, et la cession à cette Compagnie des câbles et stations de radio du gouvernement britannique, nous avons donné une déclaration de Macdonald, qui nous paraissait contredire l'opinion formulée ici, le 15 novembre, par un de nos abonnés; celui-ci nous adresse l'intéressante lettre suivante :

Vous dites : « L'argument de notre correspondant selon qui le gouvernement britannique aurait pu être poussé par l'éventualité prochaine de la guerre pour réaliser entre ses mains le monopole des câbles, semble perdre de sa valeur; en effet, d'une part, c'est d'un trust privé qu'il semble être question, et, d'autre part... Macdonald proteste contre l'abandon de la sécurité impériale. »

Reportez-vous à ma lettre du 15 novembre, vous verrez qu'il n'y est pas du tout question d'un monopole entre les mains du gouvernement britannique, mais, au contraire, entre les mains d'une Compagnie créée par les Sociétés Eastern et Marconi, à laquelle participent les gouvernements britanniques. C'est évidemment un monopole privé, quoique tempéré par la participation des divers gouvernements.

Voici quelques précisions supplémentaires données par une revue anglaise :

« En raison du monopole virtuel dont elle se trouvera investie, la Compagnie des communications sera soumise à une sorte de contrôle d'Etat. En principe, les 30 millions de livres consacrés à cette affaire devront rapporter un revenu de 6 %. Tout bénéfice supplémentaire sera affecté, dans la proportion de 50 % à l'abaissement des taxes ou à toute autre fin indiquée par le Comité consultatif où seront représentés les divers gouvernements intéressés. Les 50 % restants reviendront aux actionnaires. Le comité consultatif qui, en l'espèce, agira en qualité de représentant du public, aura des pouvoirs absolus touchant l'augmentation éventuelle des taxes actuelles et contrôlera l'affectation des fonds consacrés à la réduction des taxes. »

« Les deux directeurs, dont l'un devra être le président, ne seront désignés que sur approbation du gouvernement. »

Cette revue ajoute : « La solution repose sur un double principe : entreprise privée et contrôle public. » ...« La conférence a eu raison de comprendre que le problème des communications de l'Empire devait recevoir une solution « impériale », et encore : « Politiquement, elle élève un remarquable monument de coopération entre la Métropole et les Dominions. »

Vous voyez donc que l'attitude de patriote alarmé, prise par Macdonald, n'a pas grande raison d'être, et ne doit pas être très sincère.

Vous pensez que la nécessité de se défendre au point de vue commercial contre l'Amérique, suffit à expliquer la formation du trust. Or, avant la constitution du trust, ni l'Eastern ni la Marconi n'avaient les câbles ou la radio américains comme principal concurrent. Le véritable concurrent de la Marconi était l'Eastern, et réciproquement, car le rôle principal de ces deux compagnies était également de relier les différentes parties de l'Empire. La concurrence américaine agissait seulement contre les câbles impériaux (Angleterre-Canada) et le Pacific Cable Board (Canada-Australie), appartenant aux différents gouvernements britanniques. Ce trust est donc formé non d'alliés mais de concurrents acharnés. Sommes-nous donc en présence d'un trust formé par le concurrent le plus fort absorbant le plus faible? Certainement non, car des deux rivaux, le plus vigoureux et le plus progressif était la Marconi, cependant que l'Eastern vivotait avec son immense réseau de câbles anciens, n'ayant pas l'estomac de les remplacer par des câbles modernes plus puissants; or, dans la Compagnie holding, qui associe l'Eastern et la Marconi, c'est l'Eastern qui a la majorité avec 56 1/4 % contre 43 3/4 % à la Marconi.

Il semble donc bien qu'il y a eu autre chose que des raisons commerciales, et que l'action déterminante pour la formation de ce trust, ait été celle du gouvernement britannique, laquelle n'a pas certainement que des raisons commerciales.

Quant aux raisons stratégiques, je dois dire que tous les articles anglais que j'ai pu lire y faisaient une allusion plus ou moins appuyée, et que dans une note d'information confidentielle du chargé d'affaires français à Londres, on insistait sur les dangers que présentait la concurrence des communications impériales dans l'éventualité de conflits armés, et l'on présentait comme une marque de cohésion des différentes parties de l'Empire, le succès de la conférence impériale.

Mais, me direz-vous, cela ne concorde pas avec la déclaration de Macdonald et n'explique pas l'opposition des travaillistes. Voyons, il est si agréable pour un socialiste d'avoir l'air de défendre à la fois l'intérêt général, les entreprises de l'Etat et la sécurité de l'Empire... surtout à quelques mois des élections générales. Mais il faut considérer non les déclarations, mais l'action réelle des travaillistes; certes, ils ont voté contre le projet, mais ce n'était pas dangereux; ils savaient bien qu'ils n'étaient que la minorité. Ont-ils cherché à retarder le vote du projet jusqu'aux élections, ce qui était possible, grâce aux multiples moyens d'obstruction dont dispose l'Opposition de Sa Majesté, et aurait fait échouer le projet si, comme on le croit en Angleterre, les prochaines élections sont favorables aux travaillistes? Ont-ils seulement déclaré que lorsqu'ils seraient au pouvoir, ils reviseraient ou révoqueraient ce projet? Non, pas du tout; aucune obstruction; ce projet a été voté particulièrement vite, comme si les socialistes avaient intérêt à ce qu'il soit voté et appliqué avant qu'ils ne soient au pouvoir, afin que ces bons apôtres puissent se trouver devant le fait accompli. D'ailleurs, quand Macdonald dit que le gouvernement abandonne son droit de contrôle, il fait de la démagogie; en effet, le gouvernement n'avait avant aucun droit de contrôle sur l'Eastern et la Marconi, et maintenant, en échange de ses câbles et de son réseau de radio (fort beau cadeau, d'ailleurs) il obtient un contrôle qui paraît assez sérieux sur tous les moyens de communications télégraphiques.

Comme conclusion, ce n'est pas encore aujourd'hui qu'une déclaration inspirée par des circonstances électorales permettra de révoquer des conclusions basées sur les faits.

Pour terminer avec cette question, je dois remarquer, que (sans doute pour mieux combattre mon argumentation), vous me faites dire « éventualité prochaine d'une guerre ». Le mot « prochaine », que je m'étais gardé d'employer, a un sens fort peu précis mais parfaitement tendancieux. Laissons, si vous le voulez bien, ce mot aux rédacteurs de l'Huma. Sur le point de la proximité plus ou moins grande de la guerre, je crois cependant que les conclusions de Louzon sont beaucoup trop optimistes, et qu'il a trop l'air de prendre systématiquement le contre-pied de l'opinion (!) du parti communiste. Et lorsqu'on lit (dans le numéro du 15 décembre, sous la signature de Louzon), que dans dix ans l'Angleterre sera prête pour la guerre du Pacifique, on peut bien se demander ce qui à ce moment pourrait manquer, sinon l'étincelle; or, l'expérience prouve que les étincelles ne manquent jamais.

⁂

La réponse du camarade de Meurthe-et-Moselle

Le camarade de Nancy à qui Monatte adressa une lettre ouverte le 1er février vient de lui faire la réponse suivante :

Tu te trompes beaucoup si tu crois que je me « replie » à l'instar de l'Union de Meurthe-et-Moselle.

Ce qu'elle est devenue, la pauvre Union que j'ai connue animée de sentiments vraiment unitaires!... Tu dois d'ailleurs t'en rendre compte à la lecture de son organe, le Réveil ouvrier.

Aujourd'hui, j'ai nettement l'impression que le camarade Humbert n'est plus rien dans la direction du bateau. La C. G. T., depuis les interventions d'Humbert dans les Comités confédéraux, était très gênée par cet

état d'esprit de l'Union de Meurthe-et-Moselle. Aussi a-t-elle cherché à le changer. Elle a dû faire pression sur Jacquemin, son délégué permanent. Elle y a été aidée, d'autre part, par l'action, le plus souvent maladroite, des délégués régionaux de la C. G. T. U.

Après le départ de Berret, nous avons demandé plusieurs fois que ce camarade soit remplacé à la direction du journal. Chaque fois, on nous objectait la situation financière de l'Union; d'autres fois, la difficulté de trouver quelqu'un. En réalité, on préparait le terrain pour introduire à l'Union, l'homme de la C. G. T. et de la Fédération des Métaux, Dolker.

Ce camarade est incapable de diriger le journal; il n'est guère plus apte à la propagande par la parole; égoïste avant tout, il déteste l'action révolutionnaire. Ne voulait-il pas, dès la fin 1918, verser dans l'autonomie? Depuis qu'il est à l'Union, tu peux croire que son action se fait sentir! A tel point que dimanche dernier, au Comité général de l'Union, une résolution demandait l'exclusion des trois syndicats unitaires encore adhérents à l'U. D. de Meurthe-et-Moselle. Je ne sais ce qui en est résulté, mais s'ils n'ont pas été exclus, ce n'est que partie remise, ils le seront au Congrès.

Voilà où en est l'Union, ou à peu près. Comment voudrais-tu que je suive sa ligne de conduite?

Si je quitte la R. P., ce n'est pas donc en me conformant à la marche de l'Union de Meurthe-et-Moselle. Mais parce que je suis convaincu que l'action de la R. P. n'a rien rapproché, témoin justement cette marche arrière de l'Union de Meurthe-et-Moselle qui, pourtant, après la scission, avait pris une position d'unité que nous approuvions tous.

Le chemin de l'unité est long, fort long, tellement long que je crois bien que nous n'en verrons pas le bout. Peut-être quelque chose de nouveau amènera-t-il une solution heureuse. Mais quoi?

Certes, ce camarade ne se replie pas à l'instar de l'Union de Meurthe-et-Moselle, mais il se replie tout de même. Les raisons sont différentes, mais le résultat identique. Tandis que l'Union se range sagement des voitures, ce camarade rentre chez lui, découragé.

La R. P. n'a rien rapproché, dit-il, à preuve la marche arrière de l'Union de Meurthe-et-Moselle. Dépendait-il de nous ou des militants de Meurthe-et-Moselle d'empêcher cette marche arrière? D'eux, évidemment. Et s'ils pensaient que nous pouvions les y aider, pourquoi ne nous l'ont-ils pas dit plus tôt, au lieu de nous laisser complètement sans nouvelles?

⁂

Les événements de Melbourne Datée de Brisbane fin décembre, cette lettre d'un ami voyageur sur les événements de Melbourne :

Après la grève des dockers, les patrons ont tenté de faire travailler les non-syndiqués. Les Unions ont protesté. Des policiers sont alors venus protéger les « volontaires » et finalement (fin octobre) il y eut sur les quais une bataille rangée entre forces policières et syndiqués. Quatre syndiqués furent gravement blessés par balles.

Peu de jours après, sabotage d'une séance du Parlement par des femmes de dockers.

Puis, les patrons ne voulant toujours pas céder, attaques à la bombe contre les maisons de patrons dockers et de jaunes.

Enfin, ces jours-ci, après deux mois de lutte, ouverture d'une conférence entre patrons et Unions pour arriver à un modus vivendi.

L'amusant, c'est que ces événements se déroulaient conjointement à l'ouverture de la conférence australienne « pour la paix industrielle », alors que réformistes et patrons vantaient leur esprit de conciliation réciproque et que les murs se couvraient d'affiches chantant les beautés de l'ère nouvelle, du capitalisme sans luttes de classes.

⁂

Le soulèvement afghan De bonne source, ces renseignements sur les événements d'Afghanistan et le renversement du roi Amanullah :

Contrairement à ce qu'a dit la presse bourgeoise, ça n'a nullement été un mouvement contre les réformes. *Ça a été un soulèvement des tribus Chauwaris, tribus montagnardes, à cheval sur la frontière indo-afghane, qui avaient toujours joui d'une indépendance de fait, et qui se révoltèrent simplement parce qu'Amanullah tenta de leur imposer l'impôt et le service militaire.*

Le soulèvement des Chauwaris ayant mis Amanullah en mauvaise posture, les mullahs en profitèrent pour obliger Amanullah à abroger les réformes, mais ce fut un simple mouvement de mullahs profitant d'une circonstance favorable.

Quant au mouvement de Bachei Sakao, c'est un mouvement postérieur à celui des Chauwaris et tout à fait distinct de celui-ci. Pour faire campagne contre les Chauwaris, Amanullah embaucha Sakao coupeur de routes connaissant très bien la montagne : il lui promit de l'argent et 1.000 hommes. Arrivé dans la montagne, Sakao fit massacrer les 1.000 réguliers d'Amanullah, garda l'argent, et revint en maître à Caboul. Aucune alliance ne semble possible entre lui et les Chauwaris.

⁂

Bassesse de parti Un camarade nous signale, à propos de Trotsky, un petit fait qui mérite d'être relevé :

N'est-il pas pénible de voir les événements de 1917 *déjà falsifiés, soit par le silence volontaire, soit par la déformation cynique. A titre d'exemple, l'inexistence de Trotsky dans la formation de l'Armée Rouge et sa présentation en adversaire de l'insurrection (l'insinuation est flagrante) dans le film* Octobre, *si puissant par ailleurs, et qu'Eisenstein a cru devoir mettre au goût des bolcheviks de la vingt-troisième heure. Il ne s'agit pas ici de faire « mousser » un homme, si grand soit-il, — et il l'est malgré tout et tous — mais de constater une déformation, une bassesse de parti, indignes de la Révolution.*

Un colis refusé en U. R. S. S.

La Librairie du Travail expédiait dernièrement à un militant russe un colis de livres qui contenait des numéros d'*Europe* et de la *Nouvelle Revue Française*, ainsi que les ouvrages suivants : *Le Problème ouvrier aux Etats-Unis*, de Philip; *Un homme se penche sur son passé*, de Weyer; les *Conquérants*, de Malraux; *Caliban parle*, de Guéhenno, et *Bolivar*, de Vaucaire.

Ce colis vient de revenir, portant la mention :

« *Retour comme non admis, l'interdiction de l'administration des ouvrages de presse frappant une partie du contenu.* »

Une telle censure est intolérable; l'esprit révolutionnaire se révolte contre de tels procédés de gouvernement, tout au plus dignes du tsarisme.

Le collier de perles

Le refus de discuter publiquement de la part de ces camarades doit être considéré actuellement comme la pire forme du danger de droite.

Résolution du Comité Central du P. C., *Humanité*, 24 février.

DE LA CONCILIATION A L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

La classe ouvrière doit repousser le projet Loucheur

Le 17 janvier, M. Loucheur, ministre du travail, a déposé son projet de loi rendant obligatoire la procédure de conciliation en matière de conflits du travail. Le 20 février, la commission du travail de la Chambre a adopté le rapport de M. Chabrun, favorable à l'adoption du projet. La conciliation obligatoire va donc prochainement être discutée par la Chambre et on doit prévoir qu'elle sera votée, malgré l'opposition qui se manifeste dans certains milieux patronaux.

Quelle attitude la classe ouvrière doit-elle observer à l'égard de cette initiative gouvernementale ?

Rappelons d'abord ce qu'apporte le projet Loucheur.

Le projet Loucheur

La législation en vigueur en ce qui concerne la conciliation et l'arbitrage date de 1892. « *Près de quarante ans d'application des dispositions de notre législation sur la conciliation et l'arbitrage*..., déclare le gouvernement dans son exposé des motifs, *ont montré l'insuffisance de cette législation.*

« *Cette insuffisance*, ajoute-t-on, *dont les causes sont multiples, apparaît surtout à l'occasion des conflits qui, au lieu d'intéresser un seul établissement, s'étendent à l'ensemble des établissements de la profession, dans une localité ou une région déterminée, ou même dans le pays tout entier.* »

Les dispositions de la loi de 1892 étaient facultatives. Le projet Loucheur les rend obligatoires et il établit plusieurs « paliers » de conciliation.

Nous avons reproduit, dans le dernier numéro de la R. P., le texte entier du projet Loucheur. Il n'est pas inutile de rappeler les « paliers » de conciliation qu'il prévoit :

Article 104. — Lorsqu'il se produit un différend d'ordre collectif dans un ou plusieurs établissements industriels, commerciaux ou agricoles, préalablement à tout arrêt ou cessation de travail et à la demande de l'une des parties, *une entrevue devra avoir lieu entre les parties intéressées ou leurs délégués*...

Article 105. — Si un accord n'intervient pas entre les parties intéressées ou leurs délégués, *les parties seront tenues de se prêter à une nouvelle tentative de conciliation si la demande leur en est faite par écrit, soit par le ministre du travail, soit par le préfet du département.*

Article 106. — En cas d'échec des tentatives de conciliation prévues par les articles précédents, et si un arrêt ou une cessation du travail se produit, *une nouvelle tentative a lieu obligatoirement à la demande, soit de l'une des parties, soit du ministre du travail ou du préfet du département*...

Article 108. — Il est institué auprès du ministre du travail *une commission supérieure de conciliation devant laquelle le ministre peut renvoyer les deux parties.* Cette commission est composée, en nombre égal, d'employeurs et d'employés choisis par le ministre, parmi les membres du Conseil National économique.

Je n'ai reproduit des articles du projet Loucheur que ce qu'il fallait pour saisir, dans son ensemble, le mécanisme de la conciliation obligatoire :

A. — *Avant la cessation du travail :*

1° Entrevue obligatoire entre patrons et ouvriers;

2° Tentative de conciliation du ministre ou du préfet;

B. — *Après la cessation du travail :*

3° Nouvelle tentative de conciliation du ministre ou du préfet;

4° Renvoi des parties devant la commission supérieure de conciliation.

Je dois rappeler encore que le projet Loucheur dit, à l'article 111 : *Dans tous les cas, les parties ou leurs délégués ont le droit de se faire assister des représentants des syndicats et unions de syndicats, régulièrement constitués, des professions auxquelles elles appartiennent* ; puis à l'article 112 : *Si un accord intervient devant les conciliateurs, il est constaté par une convention collective de travail qui sera déposée conformément aux dispositions de l'article* 31 c, *du livre premier du Code du travail;* enfin à l'article 113 : *Si l'accord ne se réalise pas, il sera dressé un procès-verbal de non-conciliation et les deux parties pourront être invitées par les conciliateurs à faire appel à l'arbitrage*...

Enfin, pour témoigner des intentions qui animent le gouvernement, voici la conclusion de son exposé des motifs :

Tel qu'il est, ce projet, qu'on s'est efforcé de débarrasser de tout formalisme, paraît de nature à prévenir de nombreux conflits en assurant, dans tous les cas, entre les parties un contact générateur de l'esprit de conciliation.

Il paraît pouvoir, également, contribuer à la solution pacifique et rapide de ceux des différends que la tentative préalable de conciliation n'aurait pas permis de prévenir et de régler.

Au surplus, il n'apporte à la liberté des parties de recourir à la cessation ou à l'arrêt du travail que le minimum de restriction strictement nécessaire pour atteindre le but poursuivi.

Nous nous plaisons à espérer que le Parlement voudra bien sanctionner rapidement un projet inspiré du souci de maintenir la paix sociale dans l'intérêt du pays tout entier.

Il faut endiguer les grèves

Premier objectif de la conciliation obligatoire : prévenir les grèves, endiguer les grèves.

Ce n'est pas une nouveauté. C'était le but de Millerand quand, en 1900, il déposait son projet de loi sur l'arbitrage obligatoire.

Peut-être n'est-il pas osé de dire que l'idée de la conciliation obligatoire est née, en France, à cette époque-là, et qu'elle est née dans les milieux patronaux.

Patrons et ouvriers se montraient en général hostiles à la loi Millerand. Dans son enquête pour le *Figaro*, Jules Huret a campé quelques-uns des patrons de combat de l'époque. Ils repoussaient la loi Millerand au nom du principe : « Charbonnier est maître chez lui ». Mais Jules Huret avait rencontré des patrons moins entiers, probablement parce que plus vulnérables. Certains acceptaient même la loi Millerand tout entière. D'autres déclarèrent à Jules Huret qu'on pouvait ne pas instituer l'arbitrage obligatoire comme le voulait la loi Millerand, mais se borner à rendre obligatoire la procédure de conciliation, ce qui est exactement le but du projet Loucheur aujourd'hui.

L'Union des chambres syndicales lyonnaises avait voté la résolution suivante :

1° *Considérant que le projet de loi déposé par le Gouvernement, le* 15 *novembre* 1900, *sur le règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail met*

en péril la propriété individuelle et la liberté de travailler, en imposant, en fait, l'arbitrage obligatoire et la cessation générale du travail quand une fraction du personnel d'un établissement aura voté la grève,

Demande au Parlement de repousser le dit projet de loi.

2° *Considérant qu'en vue de hâter et de précipiter le règlement amiable des différends relatifs aux conditions du travail, la tentative de conciliation,* facultative *d'après la loi du 27 décembre 1892, devrait être* obligatoire,

Demande au Parlement de mettre à l'étude la modification, dans le sens ci-dessus, de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage.

M. Faucheur, président de la Chambre de Commerce de Lille, déclarait à Jules Huret qu'en « *décrétant l'obligation de la tentative de conciliation et de l'exposé des causes du conflit, on éviterait sûrement beaucoup de grèves.* »

« *Un flot menace de nous submerger*, renchérissait M. Savon, des Docks de Marseille : *n'essayons pas de l'empêcher d'avancer, c'est impossible. Canalisons-le, endiguons, endiguons!* »

La conciliation obligatoire était recommandée par certains patrons en 1900-1901 dans le but d'endiguer les grèves, comme en 1929, le gouvernement d'Union nationale la propose au Parlement pour maintenir la « paix sociale ».

L'opposition du patronat

On peut donc s'étonner que le projet Loucheur ne reçoive pas l'approbation du patronat de 1929.

Déjà le projet Durafour, dont le projet Loucheur reprend les dispositions essentielles, avait rencontré en 1925, l'opposition de l'Union des Industries métallurgiques et minières, qui déclarait : « *Pour notre part, nous continuerons à nous opposer, en matière de conciliation et d'arbitrage, à l'idée d'obligation que nous considérons comme dangereuse et contraire aux principes de liberté et de responsabilité qui doivent dominer le fonctionnement de toute industrie.* »

Aujourd'hui, la grande presse et la presse industrielle mènent campagne contre le projet Loucheur, avec des arguments que n'eussent point désavoués les patrons de combat consultés en 1901 par Jules Huret.

En tête de son étude de la *Vie Socialiste* (20 octobre 1928), Eugène Grenier, l'auteur de la résolution votée par le Congrès de la Fédération confédérée des Employés, a placé cette phrase de M. Roger Picard :

« *Patronat de droit divin et prolétariat de barricades sont deux espèces archaïques qui n'ont plus de place dans la société moderne.* »

A la *Vie Socialiste*, on prétend vouloir « comprendre le réel ». Ce n'est pas le comprendre, ni le saisir, que de ne pas voir que le patronat d'aujourd'hui est le plus fort patronat de combat que nous ayons jamais vu, qu'il dispose de moyens de lutte terriblement efficaces et auxquels les organisations ouvrières n'ont, pour ainsi dire, encore rien opposé.

Quand on nous dit : « Il faut accepter la conciliation obligatoire parce qu'elle contraindra les patrons à discuter », on fournit un argument décisif contre la thèse d'un « patronat intelligent », d'un patronat « avec qui l'on peut s'entendre », d'un « nouvel esprit patronal », genre M. Loucheur. Un patronat qui ne veut rien entendre de ses ouvriers, un patronat qui ne veut pas discuter, c'est cela, le « patronat de droit divin », c'est cela, le patronat de combat.

Certes, le patronat de 1929 n'est plus le patronat isolé dans sa localité et dans son industrie. Il s'est organisé. Il a discipliné ses forces. Pour défendre son « droit divin », et ses bénéfices, il s'est forgé des armes redoutables. Voilà le « réel », Grenier.

Pour limiter le nombre des grèves, pour endiguer les grèves, il n'a pas encore besoin de la conciliation obligatoire. Il fait régner la terreur dans ses usines. Sa police pourchasse les militants. Il rend l'action et l'organisation syndicales quasi impossibles.

Si une grève éclate, le patronat ne discute pas; il tente de la briser. « Ah! disaient les patrons de 1901, pas besoin d'arbitrage obligatoire; assurez donc, vous, gouvernement, la liberté du travail... » Ce vœu est aujourd'hui exaucé. L'Etat met au service du patronat des pelotons de gardes mobiles, cette gendarmerie de grève, dressée pour la grève, qui est l'arme la plus formidable que le gouvernement démocratique ait jamais créée pour défendre les intérêts patronaux.

Les patrons repoussent le projet Loucheur surtout parce qu'il comporte, à l'article 111, l'obligation de reconnaître les syndicats, d'admettre la présence de délégués des syndicats dans les entrevues de conciliation, de discuter avec les délégués des syndicats ou unions de syndicats « régulièrement constitués ». Les syndicats ne sont pas aujourd'hui assez forts pour se faire reconnaître eux-mêmes et les patrons ne veulent pas qu'ils puissent s'appuyer sur une loi nouvelle pour y parvenir. En vérité, les patrons ne sentent pas la nécessité du projet Loucheur: la force ouvrière n'est pas assez grande pour qu'ils aient recours à la procédure obligatoire de conciliation. S'ils acceptent, en définitive, le projet Loucheur, ils ne l'accepteront qu'en rechignant et en se promettant d'en saboter l'application quand celle-ci pourrait être favorable aux intérêts de la classe ouvrière.

Le flot ne menace pas encore de les submerger.

Il ne les menacera guère tant que subsistera la division de la classe ouvrière, tant que l'unité syndicale ne revivra pas.

La position de la C. G. T.

Le dépôt du projet Loucheur, c'est la C. G. T. qui l'avait réclamé, d'abord dans son fameux programme, puis par une démarche de son secrétaire général auprès du gouvernement. *Le Peuple* du 2 octobre 1928 a relaté cette démarche dans les termes suivants :

Le secrétaire général de la C. G. T. a informé le Comité National qu'il avait été amené, à l'occasion des événements qui se déroulent dans le Nord, à demander au gouvernement s'il ne serait pas possible de déposer sur la tribune de la Chambre, un projet de loi sur la conciliation obligatoire.

Le président du Conseil et le ministre du Travail se sont montrés disposés à agir dans ce sens.

Le Comité de la C. G. T. a approuvé la démarche de Jouhaux. Il ne s'est pas demandé si cette démarche n'avait pas un caractère insolite dans une organisation qui se prétend la continuatrice de l'œuvre de Pelloutier et de Griffuelhes. Il ne s'est pas demandé non plus si la conciliation obligatoire n'était pas une idée d'origine patronale, en même temps qu'une vieille revendication des syndicats chrétiens de la rue Cadet.

La Commission administrative de la C. G. T., avait, au lendemain du Comité National, fabriqué un texte de projet de loi. Ce texte ne présente pas de très grandes différences avec le texte gouvernemental. Les mêmes « paliers » de conciliation y sont prévus. Mais une discordance saute aux yeux.

Elle est d'importance.

Tandis que le projet gouvernemental fixe les deux premières opérations de conciliation *avant la cessation du travail*, le projet de la C. G. T. disait, dans son deuxième article, que ces opérations devaient

avoir lieu *préalablement à la cessation du travail ou pendant la cessation du travail.*

C'était implicitement consacrer le droit de déclarer la grève sans mettre en œuvre la procédure de conciliation dont le caractère d'obligation se trouvait singulièrement atténué.

J'ai déjà rappelé que ce point avait paru très important aux camarades qui assistaient à la causerie de la Ligue Syndicaliste; je pense qu'il n'avait pas échappé non plus aux militants qui ont rédigé le projet de la C. G. T. Aussi, je m'attendais à lire, un jour ou l'autre, une protestation de la C. G. T. sur les dispositions de l'article 105 du projet Loucheur, qui oblige les parties à se soumettre à une tentative officielle de conciliation avant toute cessation du travail. Mais aucune protestation ne s'est élevée.

Au contraire, les militants de la C. G. T. recommandent chaudement le projet Loucheur et ils mènent campagne contre les patrons qui n'en veulent pas. On a lu dans le *Peuple*, sous la plume de Lenoir, que le projet gouvernemental n'apportait pas autre chose que ce que l'organisation n'avait cessé de réclamer. Les militants confédérés de Meurthe-et-Moselle n'ont pas craint de reproduire cet article de Lenoir, en tête de leur *Réveil ouvrier*. Raoul Evrard, dans le *Populaire* du 16 février, ose prétendre que « *rien, absolument rien dans sa teneur définitive... ne pourra être interprété comme une diminution, si minime fût-elle, du droit de grève.* » Il vaudrait mieux, Evrard, prouver qu'affirmer.

La discussion parlementaire montrera si les dispositions du projet Loucheur, déjà dénoncées comme des restrictions à l'exercice du droit de grève, vont subsister dans le texte définitif de la loi.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire que la C. G. T. a une grande part de responsabilité dans le dépôt du projet Loucheur. C'est très grave, car, à mon avis, ce projet constitue à la fois une tentative de restriction du droit de grève et le premier pas vers l'arbitrage obligatoire.

Je pense que la classe ouvrière doit repousser un tel projet, et je vais en donner les raisons.

« Battons le fer quand il est chaud! »

La lutte de classes est un fait. Ses formes changent, mais le fait demeure. Le salariat n'a pas disparu. L'antagonisme d'intérêts entre les ouvriers et les patrons subsiste toujours. Quand il y a antagonisme, quand deux intérêts de classe sont constamment opposés, il n'y a pas d'intérêt général.

La lutte de classes est permanente, mais elle est tour à tour réduite ou générale, calme ou violente; elle connaît des périodes d'apaisement et des périodes de grande intensité.

La lutte de classes ne connaît pas de conciliation au plein sens du mot. Classe patronale et classe ouvrière sont par nature inconciliables. Mais cela ne veut pas dire qu'entre elles il ne puisse y avoir des armistices.

Pour que l'armistice soit favorable à la classe ouvrière, il a fallu que le patron sente le vent de la défaite. Personne ne consent à sacrifier une partie de ses intérêts sans y être contraint. Pour conquérir les améliorations que l'armistice vient consacrer, il a fallu que le syndicat, arme essentielle de la classe ouvrière, choisisse le moment opportun pour engager le combat, pour déclencher la grève.

Le projet Loucheur laisse-t-il aux syndicats la liberté de déclencher les grèves aux moments qu'ils ont eux-mêmes choisis comme étant les moments les plus favorables?

Non, puisqu'il leur impose deux préavis de grève, l'entrevue obligatoire avant la cessation du travail, la tentative officielle de conciliation, également obligatoire avant la cessation du travail.

Les patrons de 1900-1901 ne voyaient pas à la conciliation obligatoire que l'avantage de diminuer le nombre des grèves.

« *Ce qu'il faut éviter*, déclarait M. Japy, le grand industriel de Beaucourt, *c'est la grève imprévue qui ruine l'industriel...* » La loi Millerand imposait un délai de six jours avant la déclaration de la grève. M. Faucheur, président de la Chambre de Commerce de Lille, souhaitait ce délai : « *Ainsi*, disait-il, *le patron aurait le temps de se retourner, de prendre des mesures.* »

La soudaineté des grèves effrayait les ingénieurs des mines d'Anzin et de Lens :

« *Une nuit, racontait l'un d'eux à Jules Huret, les habitants d'un village minier sont réveillés brusquement par des coups frappés à leurs portes. Ce sont des envoyés d'un charbonnage voisin où l'on vient de déclarer la grève générale du bassin. Ils sont partis vingt, trente, au milieu de la nuit, par toutes les routes. Et ils viennent dire, de la part du Comité central : « On ne descend pas demain, la grève est déclarée »...*

« *...Le lendemain les fosses restent vides. C'est le chômage imposé sans discussion, sans raison, parce qu'il a plu à quelques brouillons et à quelques ambitieux d'en décider ainsi. Et la grève suit son cours, avec son cortège de misères, de dangers, de ruines. Une fois le travail arrêté, c'est le diable pour le reprendre. Cependant le mineur ignore pourquoi il s'est mis en grève : « Ils l'ont décidé, là-bas! » Voilà tout ce qu'ils savent. C'est effrayant.*

« *Ah! si la loi Millerand pouvait empêcher cela!...* »

Cette soudaineté des grèves, la loi Loucheur tend à l'empêcher.

On dit : « *Mais le fait même de déposer des revendications constitue déjà un préavis pour le patron.* » Ce n'est pas la même chose. Déposer des revendications, c'est engager la discussion. Quand le patron pense qu'il doit discuter, il essaie d'arranger les choses à l'amiable. Si les délégués ouvriers n'obtiennent pas satisfaction, alors, il appartient au syndicat de lancer le mouvement, brusquement, en atteignant le plus rapidement possible le patron dans ses parties vives, sur ses points faibles. C'est alors que se dresserait la loi Loucheur, non pas seulement avec son entrevue obligatoire qui viendra se superposer à toute la discussion déjà menée, mais surtout avec son intervention officielle, soit du ministre, soit du préfet, qui viendra interdire la grève avant qu'une entrevue ait lieu, sous sa présidence, entre patrons et ouvriers.

Briand déclarait en 1901 à Jules Huret :

« *Qu'est-ce qui fait la force de la grève? Sa soudaineté qui frappe l'imagination des foules, surprend et déroute les patrons, et sa durée, qui décide souvent de sa victoire.* »

Quand il faut « sauter le pas », quand les ouvriers sentent que « c'est le moment », le ministre ou le préfet, avec la menace des sanctions prévues à l'article 136 du projet Loucheur, tentera d'empêcher les ouvriers de se mettre en grève, essaiera de les endormir, et il donnera ainsi aux patrons le temps de se retourner, de manœuvrer, de semer les fausses nouvelles, de prendre, de concert avec son organisation syndicale à lui, les mesures qui lui permettront de résister à la grève, si longue qu'elle puisse être.

Or, la classe ouvrière doit rester maîtresse de choisir son heure; elle doit rester libre de suivre le conseil de « l'Internationale » : « *Battons le fer quand il est chaud!* »

Les grèves illégales

Nous devons avoir assez de confiance dans l'esprit de lutte de la classe ouvrière, pour croire que cette

intervention de l'autorité n'empêchera pas la classe ouvrière de se mettre en grève quand elle en sentira la nécessité, quand elle en verra l'utilité. Dans de tels moments, un préfet, voire un ministre, ne pèsent pas bien lourd.

Mais la loi Loucheur n'aboutira-t-elle pas à diviser les grèves en deux catégories : les grèves que la loi permet parce que toute la procédure a été scrupuleusement observée, et les grèves que la loi réprouve, les grèves illégales?

Que deviendra la grève de solidarité, de solidarité nationale et internationale? La loi Loucheur sera certainement une entrave à de tels mouvements; les patrons ne manqueront pas de demander qu'on applique les sanctions légales aux syndicats qui déclencheront de telles grèves, dont le caractère échappe à la procédure de conciliation, puisqu'il s'agit d'autre chose que d'un différend au sein même de l'entreprise.

On doit se poser la même question en ce qui concerne la grève générale d'une industrie et la grève générale de toutes les corporations. Dans son exposé des motifs, le gouvernement indique que, de plus en plus, les grèves tendent à se généraliser, et il semble que ce soit surtout en prévision des conflits généralisés qu'il recommande la procédure obligatoire de conciliation. Le gouvernement, dans « l'intérêt général », pour maintenir la « paix sociale », veut se prémunir contre l'éclatement brusqué de conflits sur une grande échelle; il veut avoir la possibilité d'obliger les Fédérations d'industrie à des pourparlers avant de mettre en œuvre leurs moyens d'action; peut-être voit-il là le moyen de tenter, en France, avec les organisations confédérées, ce qui a été appelé dans d'autres pays, la « paix industrielle ».

Faudra-t-il, pour lancer un mouvement général, aller en demander la permission à M. le ministre du Travail?

Et que devient, dans tout cela, la grève générale, la grève révolutionnaire, que la Confédération générale du Travail préconisait avant la guerre?

« Ce serait une illusion »

Certains militants de la C. G. T. se déclarent partisans de la loi Loucheur, « parce qu'elle obligera les patrons à discuter avec les syndicats, à reconnaître les syndicats. »

On ne verra plus, disent-ils, des grèves comme celle d'Halluin qui dure des mois et des mois, sans que le patronat daigne seulement ouvrir la conversation avec les syndicats.

Mais Liochon a, au Comité National de la C. G. T., répondu à ces militants :

« *Il ne faut pas, a-t-il déclaré, que nos camarades du Nord croient qu'il suffira que le texte de loi soit déposé sur le bureau de la Chambre pour que son vote soit acquis et que le Consortium soit obligé de discuter. Ce serait une illusion.* »

Plus loin, Liochon ajouta :

« *Ce n'est pas une loi qui obligera les patrons à accepter les desiderata formulés. Ils pourront toujours dire que ce n'est pas de leur faute si les pourparlers de conciliation n'ont pas abouti.* »

Serait-ce donc aujourd'hui de la Fédération du Livre, de cette forteresse réformiste d'avant-guerre, que viendrait la lumière?

Les lois dites « sociales », n'ont jamais fait que trois choses :

Ou consacrer un état de fait;

Ou accorder ce que la classe ouvrière se montre prête à arracher;

Ou énoncer des principes qu'on n'applique pas.

Dans les trois cas, la nécessité de la force ouvrière éclate.

Le droit syndical est affirmé dans la loi de l'Etat. Mais il n'est pas respecté dans les faits. Il le sera le jour où la classe ouvrière sera suffisamment forte. Inscrivez sa reconnaissance obligatoire dans la loi, il ne sera pas réellement reconnu tant que la classe ouvrière ne se montrera pas capable d'imposer sa reconnaissance.

Oui, ce serait une illusion de croire qu'une loi obligera les patrons à discuter avec les syndicats. Pour que le patron discute, il faut que l'organisation ouvrière soit forte; il faut que la force ouvrière l'atteigne dans ses intérêts. Dans le cas d'Halluin, certes, il y a grève. Mais la grève d'Halluin est isolée et les patrons peuvent faire exécuter leurs commandes à quelques kilomètres de la ville même.

S'il y avait eu entente entre les deux organisations du Textile de la région du Nord, et si la grève avait été générale, grâce à l'unité, le Consortium textile eût bien été obligé de causer et de mettre les pouces.

Le contrat collectif

Mais la classe ouvrière ne peut pas toujours « battre le fer ». Le mouvement syndical ne peut vouloir « la grève pour la grève ».

D'autre part, de plus en plus les grands mouvements nous sont imposés par la concentration des entreprises.

Sur le chapitre de la grève, il y aurait beaucoup à dire. Avec l'autorité d'un vieux militant de la classe ouvrière, — un vieux militant que nous avons été fiers de voir nous apporter son expérience et ses conseils, — le camarade Bourderon nous disait, lors de la causerie de la Ligue, qu'il ne fallait pas jouer avec la grève, que c'était une arme difficile à manier. Certes, il y a la grève voulue par le patron, il y a la grève déclenchée par des impulsifs, qui rentrent trois jours après. Tout cela est exact, mais ne peut justifier l'abandon de la grève, le rejet de la grève comme une arme périmée. Je crois que la classe ouvrière, tout comme ses organisations syndicales du reste, a besoin, aujourd'hui, de faire ce que j'appellerai un réapprentissage de la grève. Les dernières grèves, celle des mineurs de la Loire par exemple, le montrent avec force. Cela ne peut cependant conduire au dilemme que posait Jouhaux, ces jours derniers, dans le *Peuple*, quand il écrivait : « *Est-on pour la conciliation, ou pour la grève?* »

Nous devons rester, quoi qu'il arrive, « pour la grève », et puisque, selon Jouhaux, il faut choisir, nous devons rejeter la conciliation. Mais il est sûr que nous devons nous servir de la grève d'une manière sérieuse et réfléchie.

Les grands mouvements nous imposeront, c'est certain, des armistices prolongés. La pratique des contrats collectifs se fera jour de plus en plus.

Un contrat collectif, c'est la consécration d'un armistice.

L'article 112 du projet Loucheur nous dit que « *si un accord intervient devant les conciliateurs, il est constaté par une convention collective du travail...* »

Mais si, comme nous l'avons vu, la procédure de conciliation, par le fait qu'elle est obligatoire avant la grève, enlève à la classe ouvrière la possibilité de faire grève, de faire sentir sa force, de profiter à plein de la situation favorable, de mettre en jeu tous ses atouts, cela aboutit forcément à un contrat collectif où les revendications ouvrières ne sont qu'à moitié satisfaites, où les intérêts ouvriers sont à demi sacrifiés.

En France, le contrat collectif de travail, c'est l'exception. La règle, c'est peu ou pas de garanties pour l'ouvrier. Avant d'aller au contrat collectif, il faut que la classe ouvrière rétablisse son unité,

qu'elle reprenne sa force; il faut qu'elle arrache les garanties que le contrat collectif viendra sanctionner.

Alors peut-être la classe ouvrière pourra-t-elle admettre certaines règles inscrites dans le contrat collectif en vue de la dénonciation du contrat et du déclenchement des conflits. Cela, toutefois, la classe ouvrière ne peut l'accepter contre le néant; il lui faut des avantages réels et de solides garanties.

Accepter le projet Loucheur, c'est s'engager à signer un contrat collectif insuffisant, avec de maigres avantages et de maigres garanties, puisque ce contrat collectif n'aura pas été arraché par la lutte.

Et n'oublions pas que, suivant la forte parole d'un militant confédéré de la chapellerie, « un bon contrat ne vaudra jamais un bon syndicat ».

La conciliation mène à l'arbitrage

Les militants confédérés nous disent qu'ils acceptent la conciliation obligatoire, mais qu'on ne leur fera jamais avaler l'arbitrage obligatoire.

« C'est tout différent », affirment-ils.

Conciliation et arbitrage, ce n'est pas la même chose, évidemment, mais la seule différence qu'il y ait entre ces deux choses, c'est que la conciliation conduit à l'arbitrage, la conciliation c'est le début, le pied à l'étrier, et l'arbitrage, c'est la conclusion.

La résolution du congrès de la Fédération confédérée des Employés, en septembre 1928, ne séparait pas les deux termes.

Elle disait :

On peut admettre le recours obligatoire à l'arbitrage dans les mêmes conditions générales que le recours à la conciliation. La sentence peut comporter l'obligation seulement si les parties réunies en ont ainsi décidé.

Le projet Loucheur, du reste, dans son article 113, prévoit que « *les deux parties pourront être appelées par les conciliateurs à faire appel à l'arbitrage...* »

Faut-il ne pas vouloir se rendre à l'évidence, pour ne pas voir là le doigt dans l'engrenage!

Les « conciliateurs », désignés, à défaut d'accord entre les parties, par le ministre ou le préfet (article 107 du projet), pourront proposer l'arbitrage; ils pourront mettre les organisations ouvrières devant le problème, à l'occasion de chaque conflit, en les plaçant naturellement le plus souvent possible dans une situation délicate. Les organisations syndicales se trouveront dans l'obligation morale de soumettre le conflit à l'arbitre que désigneront les « conciliateurs ». Une fois qu'elles auront accepté de soumettre le conflit à un arbitre, elles ne pourront que difficilement récuser l'arbitrage de ce dernier, comme ce fut le cas des Inscrits Maritimes avec l'arbitrage Lescouvé.

De la conciliation à l'arbitrage, tout se tient. Certes, on n'ose pas encore défendre l'arbitrage obligatoire, qui devait empêcher la multiplicité des conflits, épuisante pour l'ouvrier comme pour le patron, et qui n'a rien empêché du tout; qui devait instaurer la justice entre les classes et qui se traduit, dans les pays où il existe, par des décisions qui, toujours, lèsent les intérêts ouvriers, mais c'est cependant vers l'arbitrage obligatoire que l'on se dirige.

Par arbitrage obligatoire, on entend deux choses:

Ou l'obligation pour les parties de soumettre le différend à un arbitre sans que la décision de ce dernier soit forcément obligatoire;

Ou l'obligation pour les parties de se soumettre à la décision de l'arbitre, ou du tribunal du travail, comme il en existe en Allemagne.

Obligation du recours à l'arbitrage, ce n'est pas la même chose qu'obligation de se soumettre à la sentence arbitrale.

C'est cette dernière forme que Jouhaux condamne en montrant que dans le conflit de la métallurgie de la Ruhr, on a dû abandonner la sentence arbitrale du tribunal du travail, pour soumettre le conflit à un nouvel arbitre, à Sévering, ce qui, selon Jouhaux, constituait un retour à la procédure de conciliation. (*Peuple*, 21 février.)

On sait quelle remarquable conciliation a été celle du social-démocrate Sévering : les ouvriers ont été lésés et un organe social-démocrate a parlé lui-même de « scandale Sévering ».

C'est sous sa première forme que Jouhaux veut faire avaler l'arbitrage obligatoire : le recours à l'arbitrage est encore facultatif dans le projet Loucheur; un jour ou l'autre, l'obligation viendra.

N'est-ce pas Jouhaux qui déclarait au Comité National de la C. G. T., en octobre 1928 :

« *Sur l'arbitrage obligatoire, mon opinion personnelle n'est plus aussi absolue qu'il y a quinze ans. La liberté pour les ouvriers? Ils ont celle de crever de faim. Mais je ne veux pas discuter de cela. Nous en sommes encore aux questions de principe. Demeurons-y jusqu'au moment opportun.* »

Le recours obligatoire à l'arbitrage, prévu par la résolution de la Fédération des Employés, c'est pour le « moment opportun ». La conciliation obligatoire y conduit.

Les militants et les syndiqués confédérés ne peuvent pas ne pas le voir; c'est sans parti-pris que nous leur dénonçons le danger. Il leur suffit de regarder d'un peu près les faits et les textes.

Aller au combat avec ses propres forces

Au Comité National de la C. G. T., Jouhaux répondait à Liochon :

« *Liochon a semblé dire qu'il voudrait empêcher que par un texte quelconque la liberté des organisations soit engagée.*

« *Alors?*

« *Alors, il faut aller au combat avec ses propres forces.*

« *Si l'organisation ouvrière veut l'accepter, le secrétaire confédéral n'y voit aucun inconvénient.*

« *Mais il ne faudra pas venir au bureau de la C.G.T. demander aux secrétaires d'aller tirer les pieds-de-biche ou quémander des interventions pour mettre fin à des conflits que les organisations ne parviendraient pas à terminer.* »

« Aller au combat avec ses propres forces », il me semble que c'est cela qu'un secrétaire de la C. G. T. devrait demander à la classe ouvrière.

Préserver la liberté d'organisation et d'action de la classe ouvrière, tel devrait être le souci d'un secrétaire de la C. G. T.

Ce n'est pas ce souci qui a conduit la C. G. T. à réclamer du gouvernement d'Union nationale le dépôt du projet Loucheur.

Mais c'est au nom de ce souci, c'est pour préserver sa liberté d'organisation et d'action, c'est pour préserver son droit de grève qu'on prétend restreindre par des préavis obligatoires, que la classe ouvrière doit repousser le projet Loucheur.

Le projet Loucheur a pour but d'endiguer les grèves, d'empêcher leur soudaineté, de créer des grèves illégales, d'interdire les grèves de solidarité, d'empêcher les grèves générales corporatives et la grève générale révolutionnaire, de conduire la classe ouvrière à des contrats collectifs diminués et à l'arbitrage obligatoire.

La classe ouvrière ne peut que le repousser. Votée ou non, la loi Loucheur ne l'empêchera pas d' « aller au combat avec ses propres forces » et de ne compter que sur elles.

Maurice CHAMBELLAND.

Notes Economiques

LES DEUX BELGIQUE

C'est par une majorité écrasante qu'Anvers avait élu député, Borms, le « traître Borms », ancien condamné à mort, condamné pour haute trahison pendant la guerre pour intelligences avec l'Allemagne, autrement dit : un « flamingant ».

Comme chacun sait, il y a deux Belgique, la Belgique flamande et la Belgique wallonne, celle qui parle flamand, c'est-à-dire un dialecte germanique, et celle qui parle wallon ou français. Et, comme on le sait aussi depuis fort longtemps, Flamands et Wallons ne s'aiment guère.

Le fait important est que, depuis un siècle que ces deux races sont réunies en un même Etat, leur antagonisme au lieu de s'atténuer, s'accroît. Jamais, depuis 1830, il n'en était venu au point où il en est aujourd'hui. Antagonisme qui s'est manifesté pendant la guerre par la sympathie avouée d'une grande partie de la population flamande à l'égard de l' « envahisseur »; antagonisme qui s'est traduit après la guerre par la constitution pour la première fois d'un parti politique exclusivement flamand, le « parti frontiste », qui dès sa naissance obtint plusieurs sièges au Parlement; antagonisme, enfin, qui a abouti à l'élection triomphale du « traître » Borms.

Quand, malgré une unité politique maintenue durant un siècle, un antagonisme aussi accusé subsiste entre deux parties de la population, c'est qu'il a des raisons économiques profondes; quand il croît, c'est que les différences économiques que révèle la différence de langues, ne sont pas dues à des causes en voie de disparition, mais que les raisons qui ont motivé l'union politique n'étaient qu'accidentelles, et que ce sont elles qui tendent à disparaître.

Il y a deux Belgique : la Belgique industrielle, et la Belgique commerçante; la première tournée vers la France, la seconde tournée vers l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle on continue de parler français dans la première et flamand dans la seconde; si la Belgique flamande se serre autour de sa langue, c'est uniquement qu'elle entend que ses intérêts commerciaux qui dépendent de l'Allemagne ne soient pas sacrifiés aux intérêts d'une industrie qui est liée à la France.

La Belgique industrielle, c'est la vallée de la Sambre, la vallée de la Meuse et leurs abords immédiats: c'est Mons, Charleroi, Namur, Liége. Cette Belgique est étroitement liée à l'industrie française du Nord et de l'Est, dont elle n'est que le prolongement. Le capitalisme houiller et métallurgique de France et de Belgique ne fait qu'un. Les plus grandes entreprises du Nord et de l'Est français sont, ou ont été, formées de capitaux en majorité belges. C'est le cas par exemple, dans le Nord, des Charbonnages de Marles, des Aciéries du Nord et de l'Est, des Constructions Electriques de Jeumont, comme c'est le cas dans l'Est, pour les Aciéries de Longwy ou les Hauts-Fourneaux de la Chiers. L'industrie belge déborde même jusqu'à Paris : le métro, et les sociétés d'électricité qui lui fournissent le courant, sont des affaires du belge Empain. En dehors de l'interpénétration des capitaux, il y a les ententes industrielles : en règle générale les charbonnages belges fixent leurs prix de vente d'accord avec les houillères françaises, et à l'intérieur du Cartel européen du Fer qui fixe seulement les quantités qu'il est permis de produire, il existe un Comptoir franco-belge qui fixe les prix, en ce qui concerne la fonte.

La Belgique commerçante, c'est avant tout, Anvers. Anvers est un entrepôt, un entrepôt de l'Allemagne. Anvers est à la fois un débouché et un centre d'approvisionnement pour l'Allemagne industrielle, l'Allemagne rhénane, l'Allemagne de la Ruhr. Il l'est autant que Rotterdam. Si Rotterdam a l'avantage d'être relié directement par le Rhin à la Rhénanie, Anvers a celui d'en être plus près par voie de terre. Cologne, Dusseldorf sont plus près d'Anvers que de Rotterdam, Duisbourg n'en est pas plus éloigné. Aussi, dans l'énorme commerce de transit qui fait la fortune d'Anvers, les marchandises en provenance ou à destination de l'Allemagne comptent pour les troi-quarts.

Comme la Hollande, Anvers est donc le débouché du Rhin; possédant la même fonction économique que la Hollande, ses opinions politiques sont les mêmes; comme la Hollande, Anvers est germanophile.

Mais comment se fait-il que dans de pareilles conditions, avec une moitié tournée vers la France, et une moitié tournée vers l'Allemagne, la Belgique ait pu se constituer?

La Belgique est une création de l'Angleterre. L'Angleterre a toujours cherché à avoir un pied sur le continent. Anvers est son Calais moderne. Maître depuis le XVIII[e] siècle du commerce mondial, le capitalisme britannique avait besoin d'un entrepôt pour le commerce avec l'Europe contrale. Pour cela, il lui fallait un ou plusieurs ports sur le continent, où il serait le maître, le maître de fait, sinon de nom. Cela ne pouvait être que si ces ports n'appartenaient point à une grande puissance; d'où la constitution, en 1815, des Pays-Bas, puis, à la suite de la Révolution de 1830, la constitution de la Belgique en un Etat séparé, sous la souveraineté du candidat de l'Angleterre.

Tant que l'Angleterre fut la grande distributrice du commerce mondial, Anvers subit, sans se plaindre, l'emprise britannique : il était *l'entrepôt de l'Angleterre pour l'Europe Centrale*. Mais, depuis que s'est produit le double phénomène de la décadence de la Grande-Bretagne et du développement de la Rhénanie, Anvers, sans que cesse son rôle d'intermédiaire, en a vu changer le caractère : il est devenu *l'entrepôt de la Rhénanie pour le monde*. Au siècle dernier ses échanges par mer se faisaient presque tous avec le capitalisme britannique; ses échanges par terre, au contraire, étaient répartis à peu près uniformément à travers tout son hinterland. Aujourd'hui, ses échanges par mer se font avec les capitalistes de tous pays; ses échanges par terre, essentiellement avec la Rhénanie. Le gros client a changé. Anvers passe maintenant sous l'influence de celui qui maintenant est le « gros client » : c'est là qu'il faut chercher la racine de l'agitation flamingante, — disons le mot, de l'agitation séparatiste, — l'impatience de plus en plus grande à l'égard de l'union avec ces Wallons dont le bassin houiller est le prolongement du bassin houiller français, alors que la plaine d'Anvers est le débouché de la vallée du Rhin.

L'élection de Borms ne fut en définitive qu'un signe de plus du déclin de la primauté économique de l'Angleterre et de l'ascension correspondante de l'économie allemande.

R. LOUZON.

" La suppression des grèves "

Par la conciliation obligatoire, les syndicalistes et tous les républicains cherchent la suppression aussi complète que possible des grèves par l'obligation de conversations préalables entre patrons et ouvriers intéressés.

EMILE ROCHE, *La Voix* (organe des jeunes-radicaux), 24 février.

LA RENAISSANCE DU SYNDICALISME

Les Assurances sociales

POUR DES CAISSES PRIMAIRES OUVRIERES UNIQUES

Le front unique, voilà bien un des mots d'ordre communistes et unitaires qui, avec « l'unité », tint l'affiche assez longtemps. C'est qu'il fut arrangé à toutes les sauces : front unique avec ceci, sans cela, avec cela, sans ceci, avec cela et ceci, sans ceci ni cela. Maintenant qu'on a épuisé toute la gamme, comme il faut changer encore, on est « contre le front unique ».

Or, voici une action que mènent (chacun de son côté, mais action identique) les différentes organisations syndicales : *arracher les ouvriers à l'emprise des mutuelles patronales pour la gestion des assurances sociales.*

Ceux qui avaient comme article de foi que non seulement l'émancipation, mais même certaines améliorations de l'existence du travailleur ne pourraient être obtenues que par la prise du pouvoir, la dictature du prolétariat et l'instauration, etc., etc., ont tout de même vu le danger, en attendant la révolution léniniste, de laisser les grands et petits bourgeois s'occuper de la gestion d'une loi qui ne veut que soulager les petites misères du travailleur : maladies, naissances, vieillesse, décès, etc.

Ceux qui croient que les grandes questions sociales ne peuvent être résolues que par la collaboration des représentants des différents intérêts nationaux ont quand même senti que s'ils laissaient collaborer dans les mutuelles d'usine ou de firme le patron-président d'honneur et l'assuré-licenciable et boycottable à merci, c'était un danger pour les effectifs de leurs organisations... et leurs sinécures.

Malgré leurs divergences idéologiques, les dirigeants des deux grands courants syndicaux se sont donc trouvés à la tête de leurs troupes dans la même bataille, contre le même ennemi, le combattant, avec les mêmes armes : *la création de mutuelles ouvrières*, et avec la même volonté de vaincre.

N'était-ce pas là la condition rêvée pour proposer et pour réaliser le front unique? pour former dans chaque corporation, en face des mutuelles patronales, une mutuelle ouvrière, patronnée par les syndicats ouvriers de la corporation? Là, « réformistes » et « révolutionnaires » auraient géré les intérêts des ouvriers. Une preuve de la possibilité de l'unité.

C'est ce qu'il ne fallait pas, sans doute, car les uns et les autres créent leurs mutuelles concurrentes... et squelettiques en face des mutuelles patronales toutes chargées d'appâts.

Est-il trop tard pour créer, avant le fonctionnement des assurances sociales, la caisse primaire ouvrière *unique* par corporation?

Quand donc comprendra-t-on de part et d'autre que, maintenant, les patrons collaborationnistes et les patrons de droit divin sont tous d'accord pour fourrer leur nez dans la gestion des assurances sociales, et que c'est le moment pour les ouvriers — pour tous les ouvriers — de s'unir pour les en empêcher?

Jean MOINY.

Le dernier mot de la stratégie des grèves

Que diriez-vous si moi, secrétaire d'une région, je vous disais, en vous prenant individuellement : « Peux-tu me déclencher une grève dans une grosse entreprise de ton rayon? »

Eh bien, c'est la question que l'on m'a posée, à moi, secrétaire de rayon, pendant la campagne électorale.

Je vous assure que j'en suis resté suffoqué, parce que je ne pense pas qu'une grève se déclenche sur commande.

Déclaration de Leboucq, secrétaire du rayon de Puteaux, au cours de la discussion de la question française au Secrétariat latin pendant le VI[e] Congrès de l'I. C. (*Classe contre Classe*, page 213).

La quinzaine syndicaliste

« Le Parti des inorganisés »

Depuis plusieurs semaines, Monmousseau chante, dans la *Vie Ouvrière*, un couplet sur l'importance extraordinaire des ouvriers inorganisés, sur le rôle très grand qu'ils jouent dans les mouvements de grève, sur la nécessité de les « conquérir ».

Monmousseau applique la nouvelle tactique de l'Internationale communiste et de l'I. S. R., qui ont décrété que la question des « inorganisés » était une question dominante du moment actuel.

Il semble cependant que le problème des « inorganisés » ne date pas d'hier, ni même du 6[e] Congrès de l'I. C. En France particulièrement, nous avons toujours, hélas! connu une énorme proportion d'ouvriers inorganisés, même après la guerre, lors de l'énorme afflux que connut la C. G. T. Le problème des « inorganisés » c'est, sous une autre étiquette, le problème du syndicalisme de masse, car il s'agit, avant tout, de faire entrer le plus possible de ces « inorganisés » dans nos syndicats. Changer l'étiquette du problème, cela n'en fait pas avancer d'un pouce la solution. Et je serai d'accord avec Monmousseau pour dire que le problème du syndicalisme de masse reste à résoudre. J'ajouterai seulement que les méthodes en usage à la C. G. T. tournent le dos à la solution.

Mais, comme toujours, Monmousseau exagère son zèle. On a l'impression qu'il préférerait les « inorganisés » aux syndiqués confédérés, voire même à certains syndiqués unitaires. Les « inorganisés » seraient les meilleurs éléments et les plus actifs de chaque grève. C'est voir les choses d'une façon toute superficielle. Quand éclate une grève, on sait bien que certains ouvriers non syndiqués se montrent tout feu tout flamme... Mais cela ne dure pas; la flamme retombe vite. Les grèves de longue durée sont quasi impossibles avec les « inorganisés ». L'armature d'une grève, c'est le noyau des syndiqués.

Le grand secret de la nouvelle tactique de l'I. S. R. et de la C. G. T. U., c'est le recrutement par la grève; cela explique l'importance exagérée qu'on attribue aux « inorganisés ». Il est sûr qu'une grève victorieuse entraîne un renforcement du syndicat qui l'a conduite. Seulement, la tactique des grèves de la C. G. T. U. ne semble pas produire des résultats très brillants : au lieu du renforcement des syndicats, c'est un affaiblissement que l'on constate dans la plupart des cas.

Dans d'autres pays, la question des « inorganisés » ne se pose pas de la même façon. En Pologne, par

exemple, l'I. S. R. recommande à ses partisans d'accorder toute leur attention aux « inorganisés » surtout en vue de former de nouveaux syndicats, en application de la tactique de scission syndicale adoptée par l'I. S. R. parallèlement à la tactique « classe contre classe » sur le terrain politique. Il ne s'agit plus de faire entrer les inorganisés dans les vieux syndicats. Il s'agit de créer, de toutes pièces, des syndicats révolutionnaires. Au cours du lock-out de la métallurgie de la Ruhr, le Parti communiste allemand a créé, face aux vieux syndicats, des « comités de combat » auxquels il a fait participer les inorganisés. Maintenant que le lock-out est terminé, l'I. S. R. propose de créer des organisations spéciales à l'usage de ces « inorganisés », qu'on renonce à faire entrer dans les vieux syndicats, ce qui était autrefois la tactique de l'I. S. R. et lui ralliait les suffrages de tous les partisans de l'unité syndicale.

Le journal du groupe Brandler, en Allemagne, « Contre le courant », a trouvé le mot juste pour baptiser le parti communiste allemand et sa nouvelle tactique. Il l'a appelé le « parti des inorganisés ». Le groupe Brandler a bien raison de combattre cette tactique antiunitaire; c'est celle des « localistes », si violemment condamnée autrefois par l'I. S. R.

Quand malheureusement la scission syndicale existe, nous ne reprochons pas aux syndicats révolutionnaires de puiser dans la masse des inorganisés. Nous leur reprochons, au contraire, de ne pas faire de recrutement, de se confiner, comme le fait la C. G. T. U., dans le syndicalisme de secte. Quand nous voyons utiliser les « inorganisés » à l'appui d'une politique de scission syndicale, nous avons cependant le devoir de crier : « casse-cou! ». N'annonçait-il pas, tout dernièrement, la constitution prochaine, par les partisans de l'I. S. R., d'une nouvelle Fédération des Mineurs en Angleterre?

« Classe contre classe »

Le Bureau d'éditions — vous savez bien : la librairie officielle et commune du Parti et de la C. G. T. U. — vient de sortir un bouquin, *Classe contre classe*, dont il faut recommander la lecture aux militants du mouvement syndical.

C'est la sténographie de la discussion sur la « question française » au 9e Exécutif de l'Internationale communiste, ainsi que celle de la discussion sur la même « question française » au Secrétariat latin, pendant le 6e Congrès de l'I. C. (juillet à septembre 1928). Cette dernière partie est la plus intéressante.

La discussion au secrétariat latin a porté sur deux points : « *L'application de la ligne générale du Parti communiste français* » et « *la question syndicale et de notre travail dans la C. G. T. U.* » De la discussion du premier point, je ne dirai rien, car c'est surtout de la tactique électorale qu'il s'agit, mais de la discussion du second, je veux relever certaines déclarations en remarquant qu'aujourd'hui c'est seulement dans les textes du Parti et de l'I. C. qu'on peut trouver un peu de vérité sur la C. G. T. U. et ce qui s'y passe.

Au Congrès de Bordeaux, lorsque nous avons émis des doutes sur la quantité et la solidité des effectifs de la C. G. T. U., c'est tout juste si nous n'avons pas été traités de menteurs; or, à Moscou, le citoyen Cachin fit la déclaration suivante :

« *Je ne vous cache pas que je suis tout à fait effrayé de l'état du syndicalisme en France. Je suis obligé de réfléchir quand on me dit qu'on a perdu des adhésions par dizaines de milliers.* » (« Classe contre classe », p. 129).

A cette affirmation de Cachin, la résolution du Présidium fait écho dans des termes que la R. P. a, du reste, signalés : « *Rien n'est plus alarmant, dans la situation présente, que la baisse des effectifs du Parti et de la C. G. T. U....* »

Sur la question des grèves, nous reproduisons plus haut les déclarations tout à fait significatives de Leboucq, le secrétaire du rayon de Puteaux. Dans son discours, le citoyen Thorez a voulu citer, sur la même question, « un exemple très sérieux » :

« *Nous avons eu l'année dernière, déclara-t-il, à constater le sabotage (je m'excuse du mot, mais pour moi c'est du sabotage que cela s'appelle) du mouvement de Roanne. L'an dernier, le camarade Richetta a saboté le mouvement du textile de Roanne. Est-ce que les camarades ici présents savent que, cette année, il vient de recommencer dans la même localité? Les militants locaux ont développé toute une agitation pour déclencher un mouvement, pour prendre une revanche sur l'année dernière, dans des conditions plus favorables, et l'idée géniale de Richetta a été de faire... un referendum démocratique! Celui-ci ayant été mal préparé, les ouvriers se sont déclarés contre la grève, à une faible majorité. Les leçons de l'échec de la grève de Roanne de l'an dernier avaient donc été si peu tirées que le même militant recommençait dans la même localité les fautes de l'an dernier.* » (« Classe contre classe », page 178).

Pan! sur les doigts, Richetta. Vous vous y connaissez pourtant, en grèves. Je le sais pour vous avoir vu à l'œuvre. Eh! bien, Thorez s'y connaît beaucoup mieux que vous. J'imagine que vous avez encaissé. Que diable, seriez-vous donc allé faire dans la galère du Parti si ce n'est encaisser les leçons des Thorez et autres Barbé, si ce n'est subir la « politique du coup de trique » que, d'après Semard (page 227) des membres assez influents du parti, dans la région parisienne, veulent employer, soi-disant pour redresser les « vieux bonzes confédéraux ». Qu'on ne s'y trompe pas! Ce n'est pas de Jouhaux qu'il s'agit, mais de Monmousseau et de ses collègues du bureau de la C. G. T. U.

M. CH.

Une gaffe de "l'Humanité"

Le syndicat confédéré du Gaz de Banlieue a depuis trois mois déposé un cahier de revendications; la Société E.C.F.M., malgré que ses bénéfices augmentent d'année en année, refuse d'augmenter les salaires.

La commission exécutive du syndicat, entièrement composée de majoritaires, décida d'organiser pour le 11 février une réunion à la sortie de l'usine suivie d'une manifestation.

Tous les délégués de l'usine, majoritaires et minoritaires, rivalisèrent de zèle pour préparer cette réunion. Aussi l'unanimité des ouvriers y assistait ; après quelques paroles de Laurent, secrétaire du syndicat, et de Biot, secrétaire fédéral, les ouvriers groupés derrière le drapeau syndical manifestèrent devant les bureaux de l'usine et dans les rues de Gennevilliers, en réclamant les trois francs et au chant de l'*Internationale*.

Un compte rendu de cette manifestation a été publié dans l'*Humanité* du 22 février sous le titre que voici : *Malgré les chefs confédérés les gaziers de banlieue manifestent devant une usine.*

« Malgré les chefs confédérés... », alors que c'étaient les dits chefs confédérés qui avaient organisé la manifestation!

La minorité du syndicat a toujours eu le souci de défendre le syndicalisme révolutionnaire par des arguments et non par des mensonges.

Le procédé employé par le rédacteur de l'*Humanité* n'est pas pour faciliter notre tâche; les majoritaires ne manqueront pas de s'en servir.

Il ne faudrait pas beaucoup de petits faits comme celui-là pour faire disparaître l'influence acquise par la minorité.

DELSOL.

Nous sommes obligés de renvoyer encore au prochain numéro les dernières réponses à notre enquête sur la « journée anglaise » et notamment celle du camarade Charroin, des typos unitaires.

Le Congrès de la XXe Région

Le Congrès de la XXe Union régionale unitaire qui s'est réuni du 22 au 24 février dernier, marquera une étape sérieuse dans l'évolution de la C.G.T.U. Alors que depuis quelques années, nous assistions à une léthargique unanimité, contre laquelle les représentants de la minorité étaient seuls à réagir, au dernier congrès nous avons vu plusieurs délégués de la majorité — et parmi les syndicats les plus importants — secouer rudement la tutelle du Parti communiste et s'élever contre certains de ses mots d'ordre.

Et, comme impatienté par ces résistances qu'il rencontrait dans son propre sein, nous avons vu ce parti « jeter le masque » et avouer cyniquement sa politique de subordination absolue des syndicats.

Dans une de ses dernières résolutions, le bureau de l'I.S.R. se félicite de voir que les décisions de son IVe Congrès sur la tactique des grèves commencent à être appliquées (malgré qu'elles aient partout abouti à des échecs); il constate avec satisfaction « une plus grande coordination d'action du parti et des syndicats unitaires », mais se plaint qu'il subsiste encore « une certaine hostilité envers l'activité du Parti communiste pendant les grèves ».

On ne peut plus rien refuser à Losovsky car à mesure que diminuent les effectifs de la C.G.T.U., sa sujétion à l'I.S.R. (instrument de l'I.C.) augmente.

Aussi Raynaud est venu proclamer qu'il revenait au Parti communiste de diriger la C.G.T.U. et de conduire toutes ses batailles.

Non content de proclamer la suprématie du parti, Raynaud ajouta : « Ceux qui n'acceptent pas la ligne tactique de la C.G.T.U. n'ont pas leur place à la tête des syndicats ». Ce qui veut dire que les fractions cellules, rayons et sous-rayons, bureaux de l'Union et de la C.G.T.U. — la menace a été confirmée par Monmousseau — iront dans les syndicats dénoncer « le réformisme, le scepticisme et l'anarcho-syndicalisme » des secrétaires rétifs aux mots d'ordre adoptés par l'I.S.R. mais jamais discutés dans les syndicats.

Cette tactique a d'ailleurs reçu un commencement d'application auprès du Syndicat du Gaz qui a en partie mis les pouces, et auprès des T.C.R.P. qui continuent à résister.

Comment s'étonner après cela que la politique d'unité ait été abandonnée! On ne peut vouloir à la fois l'Unité syndicale et une C.G.T. communiste et dans la ligne!

La question la plus discutée fut la « radicalisation des masses » et l'on peut dire que cette invention de l'I.C. est sortie bien mal en point du Congrès de la région parisienne. Les fonctionnaires dans la ligne se sont donné beaucoup de peine pour l'expliquer.

Mais les représentants des syndicats les plus forts n'arrivent pas à la voir. Cette question n'a certainement pas autant d'importance que semblait lui accorder le Congrès. Il faut y voir surtout une occasion pour certains militants de manifester leur volonté de ne plus accepter toutes les bourdes inventées en haut lieu. Détail caractéristique : ceux qui osent discuter les mots d'ordre (T.C.R.P., Gaz de Paris, Hospitaliers, Boulangers), sont les syndicats qui, selon la formule d'Auclair (du Gaz), jouissent de leur « liberté financière ». Entendez qu'ils vivent des cotisations de leurs membres et n'ont pas besoin, pour respirer, des ballons d'oxygène administrés par la C.G.T.U. à de nombreuses organisations.

Une violente offensive était dirigée contre les représentants des T.C.R.P. Leur dernière grève a abouti à un échec et a passablement affaibli leur organisation. Ils en conviennent, mais ne veulent pas supporter seuls la responsabilité de l'échec. C'est l'Union qui les a poussés à la lutte et leur a suggéré le déclenchement d'une grève pour protester contre la révocation des secrétaires. Quand, après un grand effort de propagande, on leur a demandé à la dernière minute, de renoncer au mouvement, ils n'ont pas cru ce recul possible.

Voilà, au fond, tout le différend. Il n'explique pas à lui seul l'acharnement qu'on a mis à les combattre. La véritable raison est que ce syndicat avait décidé de voter contre le rapport moral. C'est un exemple dangereux donné par un gros syndicat.

La tactique des grèves de la C.G.T.U., qui comporte un sabotage systématique de l'unité d'action, a déjà donné ses fruits amers : partout où elle est appliquée, c'est le patronat qui remporte des victoires. Mais nos stratèges n'avoueront jamais que leur science est en défaut, ce n'est pas la tactique qui est mauvaise, c'est l'application qui en est défectueuse. Ainsi, les grands chefs demeurent des « as » et les militants de base des incapables!

Tout le monde parle à mots couverts des fautes commises dans le Nord, qui est cependant la grève type menée selon les derniers mandements de Moscou. La grève de la Loire est due au sabotage de Servel qui n'est plus un camarade, mais, pour Monmousseau, un « citoyen »; pour tel autre bolchevik, un « personnage », un « individu ». Dans le Gard, l'échec est dû à l'incompréhension du rôle des réformistes...

Seuls les dirigeants de la C.G.T.U. et leurs fondateurs n'ont rien à se reprocher.

Pour ne pas répondre à nos critiques, les orateurs de la majorité ont trouvé un truc : « Parle-nous de la grève de Rouen ». Comme j'avoue « piteusement » que je n'en sais rien, chacun de réciter son petit couplet sur les méfaits de nos amis Germaine Goujon et Engler, qui auraient déclanché un mouvement dans le Textile sans préparation, sans cahier de revendications, uniquement d'après Monmousseau, pour restaurer leur prestige.

Ainsi, ce n'est pas la C.G.T.U. qui lance des mouvements sans préparation, qui diminue délibérément ses chances de succès; c'est la minorité.

Jeu trop facile, indigne d'un secrétaire confédéral!

Ainsi, les « feux » du Congrès étaient dirigés contre les nouveaux opposants, et contre notre minorité. A noter que dans l'intervalle des deux Congrès, celle-ci a été amputée de deux syndicats exclus : Casquettiers et Chauffeurs-Conducteurs ; un syndicat passé à l'autonome : Maçonnerie-Pierre, et un quatrième : Tourneurs sur bois, intégré dans le syndicat d'industrie et perdant de ce fait sa représentation.

Le vote sur le rapport moral a donné à nouveau 5 syndicats contre et 94 pour. Mais ...63 syndicats représentés n'ont pas pris part au vote !

Pour l'élection du bureau et de la Commission exécutive, la fraction a, naturellement, dressé sa liste. L'esprit d'homogénéité le plus absolu a présidé à son élaboration. Non seulement les minoritaires en sont exclus, mais les membres du Parti eux-mêmes passent au crible de la plus étroite orthodoxie. Tous les suspects sont écartés.

Au Bureau, on maintient Lichon, qui n'est pas présenté par son syndicat, mais on écarte Gaillard et Nilès. Et, pour se lier davantage avec les métallurgistes, on appelle au secrétariat Bonnefons, qui vient de passer plusieurs années dans les « usines » du 120, rue Lafayette...

Nilès se retire parce qu'il est bien fatigué. Formons le vœu que les électeurs d'Aulnay-sous-Bois lui assureront un peu de repos en le plaçant à la tête de leur commune.

Quant à Gaillard, c'est la fraction qui l'a jugé et condamné à l'insu des syndicats. On lui reproche un manque d'assiduité dans son travail syndical; on lui reproche aussi d'avoir voulu quitter son poste pour solliciter celui de rédacteur à la Vie sociale de l' « Humanité ». On veut bien reconnaître qu'il a été emprisonné et que depuis sa libération, la C.G.T.U. a maintes fois fait appel à lui pour des délégations en province. Qu'importe ! Il faut, dit-on, « assainir » le mouvement.

Et ceux qui ont couvert et continuent à couvrir tant et tant de fautes autrement graves, se montrent implacables envers Gaillard. Un indiscret me souffle que c'est peut-être qu'au Parti, Gaillard est soupçonné de sympathie pour Doriot ou Renaud Jean !

Telles sont les mœurs d'à présent au sein de la C.G.T. Unitaire. Nous croyons fermement qu'elles ne dureront plus autant qu'elles ont duré. Bien des signes du Congrès indiquent que la réaction viendra. Pas aussi vite que nous le voudrions. Mais nous savons être patients.

F. CHARBIT.

FAITS & DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

LUNDI 11 FÉVRIER. — Manifestation des gaziers de banlieue.

— Première réunion officielle du Comité des experts.

Mexique. — Attentat contre le président Portès Gill.

MARDI 12. — Arrivée de Léon Trotsky à Constantinople.

MERCREDI 13. — Manifestation des grévistes de la métallurgie bordelaise; charges policières.

Pologne. — Dissolution du Parlement silésien et arrestation du député Ulitz.

JEUDI 14. — Congrès de la Fédération confédérée des marins.

Autriche. — Perquisitions à l'*Arbeiter Zeitung* de Vienne.

VENDREDI 15. — La Chambre repousse l'amnistie par 296 voix contre 256.

SAMEDI 16. — *U. R. S. S.* — On annonce l'introduction de la carte de pain.

LUNDI 18. — La condamnation de Marty pour l'interview de Foch est confirmée en appel.

MARDI 19. — Onze sans-abri meurent asphyxiés dans un asile de nuit, rue de Tocqueville.

— Sur la réforme judiciaire, le ministère n'obtient que 6 voix de majorité.

MERCREDI 20. — La Commission du Travail de la Chambre adopte le rapport de M. Chabrun sur la conciliation obligatoire.

Espagne. — Dissolution du corps d'artillerie.

JEUDI 21. — Lock-out des métallurgistes de chez Gnôme et Rhône.

VENDREDI 22. — Débat sur le rapport moral au Congrès de la XX[e] Union des Syndicats unitaires.

DIMANCHE 24. — Des vitres sont brisées par des jaunes à la Maison du Peuple à Halluin.

Angleterre. — Arrivée à Londres de la « marche des chômeurs ».

Albert Thomas et la Russie

L'interview d'Albert Thomas prise par Compère-Morel (*Populaire* du 19 février) a provoqué de nombreux commentaires et ouvert quelques discussions. Elle mérite d'être examinée non sur quelques points particuliers mais dans son ensemble. Aussi reproduisons-nous intégralement tout ce qui y a trait à la Russie :

— Une précision, d'abord. J'ai traversé la Russie, et j'ai séjourné à Moscou, en quelque sorte incognito. J'entendais ne gêner personne, et n'être gêné par personne. J'ai connu la Russie d'avant-guerre. J'ai vecu en Russie pendant la guerre, puis durant la première Révolution. Vous comprendrez combien j'étais désireux de profiter de mon passage pour jeter un regard sur la Russie actuelle, m'informer, causer... librement... en homme libre.

— *Vous dites librement?*

— Eh oui! J'ai connu des surveillances ou des suites policières plus ou moins bien déguisées, et d'ailleurs presque toujours reconnaissables. Je vous assure que je n'ai jamais eu l'impression d'être sous l'œil de la Guépéou. J'ai été reçu partout et par tous avec une correction irréprochable et une extrême courtoisie. Je me suis longuement entretenu avec les hommes responsables de la politique russe. Conversations générales avec tel ou tel d'entre eux sur le développement de l'économie russe. Conversations plus serrées et plus techniques avec tel ou tel Commissaire du Peuple plus spécialement chargé d'une direction technique. Conversations utiles et précises. En matière sociale, et, d'ailleurs, dès qu'on aborde ces problèmes précis, la science est au-dessus des frontières, des régimes, des partis.

— *Mais la vie matérielle, quotidienne, la rue, le régime?*

— La vie ? Un peu semblable à la vie des grandes villes. On se figure qu'il y a, en Russie, une vie toute exceptionnelle et étrange. En réalité, la vie se déroule à Moscou comme ailleurs. Il y a des chemins de fer qui partent et arrivent à l'heure, des autobus, des tramways, des taxis, des hôtels, des restaurants, des théâtres, pleins à craquer, des musées et des instituts, comme le Musée de la Révolution ou l'Institut Marx-Engels, où défilent des centaines de visiteurs, et où j'ai vu des groupes de paysans guidés par des bolcheviks, fanatiques, mais informés. Des rues grouillantes, d'une foule toujours nouvelle. Pas de luxe, pas de toilettes. Mais des gens propres, vêtus décemment, une honnête moyenne !

— *Avez-vous vu des ouvriers, beaucoup d'ouvriers ?*

— Entendons-nous. Je n'ai pas eu le temps de faire une enquête dans les usines. Mais j'ai une impression forte et que l'on garde : celle du Peuple à la Revue. J'ai assisté, et si je puis dire, des premières loges, à l'anniversaire de la Révolution de Novembre. J'ai vu défiler l'armée rouge, hommes et femmes, bien équipés, et dont les Russes sont si fiers. Puis la marche ininterrompue, pendant des heures et des heures, d'un torrent humain de centaines de mille de travailleurs, groupe par groupe, corporation par corporation, avec leurs drapeaux, leurs inscriptions, leurs musiques. Voulez-vous ma pensée profonde?

« De cette foule, se dégageait fortement une affirmation d'attachement au régime, reposant sur cette idée que ce régime est le sien, qu'ils sont maîtres et qu'ils sont libres.

« Est-ce vrai ? Est-ce totalement vrai ? Tout le problème est là. Mais sur leur attachement au régime, pas de doute. Attachés au point d'en souffrir, de travailler plus et parfois d'être payés moins. Dans cette honnête moyenne, on sent tout un peuple tendu dans un immense effort pour tenir, relever ses ruines, surmonter les difficultés économiques et sociales, augmenter la production. Non, rien de commun entre cette foule et les foules moroses, indolentes ou rêveuses d'avant-guerre. »

— *Et le gouvernement ?*

— Le gouvernement travaille. Il travaille avec continuité. J'ai trouvé des hommes attelés à leur rude besogne : improvisant des cadres, vivant au jour le jour, pratiquant le système D... comme ailleurs. La plupart sont là depuis des années; de l'avis de tous ceux qui les connaissent, leur dévouement à la tâche est exceptionnel. Et en dépit de tous les racontars, ils travaillent avec une abnégation certaine.

— *Leurs rapports avec la Troisième Internationale?*

— Etroits sans doute. Mais ils sont des techniciens absorbés par leur travail. A chacun son métier. Je vous répète qu'ils sont aux prises chaque jour avec des problèmes pressants. Ils doivent les régler avec d'autres ressources que les motions de Congrès. J'ai vu et apprécié l'effort des hommes du gouvernement. Quant à la Troisième Internationale, c'est une question essentiellement politique dont je n'ai pas à parler. Mais je crois que les communistes de tous pays qui nous font la leçon examinent la chose d'une manière trop théorique. Au lieu de nous donner des leçons au nom d'une Russie trop imaginative, qu'ils nous parlent donc des réalités russes et de certaines choses pratiques que le gouvernement russe a pu réaliser là-bas.

— *Votre conclusion ?*

— Ma conclusion ? Savoir, savoir à tout prix. On ne croit plus aux stupidités des journaux dits d'information qui, depuis dix ans, annoncent régulièrement la fin du régime pour le trimestre prochain. On ne croit pas aux exagérations et aux fantaisies de la presse communiste. Nous sommes arrivés à un moment où les esprits équilibrés ne lisent plus rien sur les choses russes, certains d'être dupés. Les passions sont-elles suffisamment calmées pour que soient enfin recueillies des informations sérieuses, contrôlées par des hommes de bonne foi, capables d'étude scientifique et d'objectivité, travaillant avec le concours et la collaboration du gouvernement russe lui-même? L'heure d'un bilan impartial a-t-elle sonné? Trouverons-nous des hommes capables de s'éle-

ver au-dessus des polémiques, d'étudier tout ce qu'il y a eu d'original et de constructif au cours des dix années de vie des Républiques Soviétiques russes?

« Savoir est ma préoccupation essentielle.

« Mais au moment où j'apprécie équitablement certaines des choses de Russie, on ne va pas m'accuser de bolchevisme? Vous connaissez ma position; républicain et socialiste de toujours, et aussi et surtout Européen, je pense depuis dix ans que la Russie avec ses cent cinquante millions d'habitants est indispensable à l'économie européenne. Aucun effort international sérieux et durable sans sa présence. Que ce soit en matière de désarmement, en matière économique et financière ou de législation sociale même, impossible de ne pas tenir compte de la place qu'elle occupe en Europe et dans le monde. A Genève par exemple, les Etats pour négocier entre eux ne se demandent pas de comptes sur la forme de leur régime. Ce sont là questions de politique intérieure. Mais la politique qui consiste depuis dix ans pour certains gouvernements ou pour certains groupements à dire « attendons demain » pour négocier, traiter ou travailler avec un gouvernement russe de leur choix, est pure plaisanterie. Le gouvernement russe actuel est un fait qui peut être durable. On peut s'en féliciter, le déplorer ou le combattre. Mais c'est sur ce fait qu'il faut construire. J'aurais naturellement beaucoup à dire et sur la production et sur la répartition et sur le fonctionnement de toute une vie différente de la nôtre. Mais vous m'avez déjà entraîné beaucoup trop loin.

⁂

Panaït Istrati retour de Russie

Après Albert Thomas, Panaït Istrati. Interrogé par Frédéric Lefèvre (*Nouvelles Littéraires* du 23 février), il a fait des déclarations dont l'écho n'est pas près de s'apaiser. Reproduisons les plus importantes :

— Je ne suis pas un révolutionnaire de métier et je ne le serai jamais. Contrairement aux révolutionnaires bourrés de doctrine dont la plupart trahissent à tour de bras, ma route, depuis 1902, n'a jamais dévié. Je suis resté le révolutionnaire sentimental qui a soudé son destin à celui des vainqueurs du cuirassé *Cneaz Potemkine*, au débarquement desquels j'assistai en 1905, à Constantza. Je me souviens du grand Matouchenko, le chef des révoltés dont le regard et le dur visage exprimaient cette foi révolutionnaire qui jamais ne devint profession...

— *A propos, que signifie cette histoire de l'opposition trotskiste? Une telle croisade contre Trotsky me semble marquée du plus pur esprit fasciste?*

— Les dirigeants bolcheviques ne sont pas des fascistes. Ils croient dur comme fer que Trotsky est un contre-révolutionnaire et que son opposition est néfaste à la révolution.

— *Mais vous n'êtes pas de l'avis des dirigeants?*

— Non, pas du tout. Trotsky, ou l'opposition, c'est la réserve d'or de la révolution russe. Sans cette réserve, vraiment, je ne sais pas comment il y aurait un progrès révolutionnaire en Russie et dans le monde. Ce serait déjà le piétinement, l'enlisement...

— *Est-il vrai que les ouvriers des usines, par de nombreuses résolutions, ont déclaré : « Il n'y a plus de place pour Trotsky et les trotskistes dans l'Union Soviétique. »*

— Non, ces résolutions sont postérieures à l'expulsion de Trotsky et elles ne signifient rien. L'organisateur de l'armée rouge fut exilé en Turquie par la volonté de quelques hommes. Cependant, ces hommes n'en sont pas moins des révolutionnaires eux-mêmes. Je puis le dire, je ne suis pas trotskiste. Je ne suis que l'homme de la rue.

— *Qu'avez-vous gagné à nous quitter, Istrati? En partant, vous avez déclaré avec cette belle jeunesse qui vous caractérise : « Je pars pour vivre toute ma vie en Russie ». Mais, sans doute, vous êtes-vous rendu compte que la France était encore le pays où les révolutionnaires peuvent respirer le plus librement. Je demeure surpris qu'un individualiste aussi forcené que vous ait mis seize mois à s'en apercevoir.*

— Mon cher Lefèvre, cela se voit que vous n'êtes pas allé en Russie. Ce pays-là est aujourd'hui le seul qui permette tous les espoirs aux vrais révolutionnaires. Ceux-là mêmes qui commettent de graves erreurs en ce moment, n'en contribuent pas moins au renouvellement du monde. C'est la chaudière où bout le meilleur de l'âme humaine de demain. Ne nous érigeons pas en juges, ne regardons pas uniquement du côté négatif.

— *Vous êtes bien bon! Le jour où Trotsky sera tué à Constantinople par l'un des trente mille Wrangeliens qui végètent en Turquie, trouverez-vous que cela sera si négatif pour « le vieux Léon »?*

— Je suis heureux de vous entendre poser cette question. Elle est sur les lèvres de tous ceux qui, en Russie et dans le monde, croient à une vie nouvelle assise sur des bases vraiment révolutionnaires. Quand vous parlez des révolutionnaires qui doivent pouvoir « respirer », vous oubliez que là où toute nouvelle vie commence à germer, la respiration est d'abord très difficile. C'est pourquoi je comprends les violences des mêmes frères bolchevicks qui se prennent au collet, mais le prolétariat doit lutter de toutes ses forces pour éviter à notre soif d'espoir, des catastrophes irréparables. Pour moi, Staline et Trotsky sont tous deux de bons révolutionnaires. Je n'ai vu de vraiment contre-révolutionnaire, en Russie, que ce funeste appareil bureaucratique composé de rongeurs, communistes ou sans-parti, qui grignotent et menacent d'écroulement la belle œuvre sortie de la révolution d'Octobre.

— *Somme toute, rentrez-vous content ou non?*

— Je rentre raffermi. J'étais parti armé uniquement d'élans. Je reviens cuirassé de certitudes. En voici quelques-unes : une classe ouvrière révolutionnaire comme nulle part ailleurs; un pouvoir communiste qui a fait et qui fait tout son possible pour relever cette sixième partie du monde faite de ruines, d'ignorances, d'égoïsmes...

... Mais, tout compte fait, la vie soviétique est plus émouvante à mes yeux de révolutionnaire que cette vieille vie bourgeoise, aimable mais banale que j'avais quittée sans regret et que je retrouve malgré moi.

Certes il y a là-bas des laideurs, des cruautés qu'on ignore ici. Néanmoins, c'est de ces laideurs, de ces cruautés, que l'humanité verra surgir la vie saine et plus juste de demain.

— *Si on vous demandait : où vous placez-vous dans la politique communiste? Que répondriez-vous?*

— Je réponds tout de suite que je me place à côté de l'ouvrier conscient qui a fait la Révolution et qui, dans l'usine, supporte aujourd'hui le fardeau d'une clique de parti et d'une clique syndicale dont le seul but est de parvenir et de dominer. Aussi, je ne connais ni Trotsky, ni Staline, ni Boukharine — c'est-à-dire : la *gauche*, le *centre* et la *droite* — mais simplement les révolutionnaires capables de rendre demain aux Soviets un pouvoir qui n'est plus, depuis longtemps déjà, un *pouvoir prolétarien*.

Sans quoi, un jour viendra où les mots « communiste » ou « bolchevique » deviendront, aux yeux du prolétariat, plus odieux que celui de « social-démocrate ».

⁂

L'unité corporative des gens de mer

Les organisations syndicales de marins, coupées en trois tronçons, hier en quatre, allaient-elles sceller à nouveau leur unité, au moins celle des deux tronçons les plus importants : Fédération (confédérée) des syndicats maritimes et Fédération des Travailleurs de la mer (fusion des « laboureurs de la mer » et des autonomes) ? Un congrès de la Fédération confédérée, s'est tenu les 14, 15 et 16 février à Paris. Devant l'absence des représentants de l'autre Fédération, la résolution suivante a été adoptée :

Le 28e congrès, après avoir voulu espérer que l'unité corporative des gens de mer serait la suite logique des sentiments unitaires manifestés par les représentants des diverses organisations de marins et des propositions faites au cours de sa séance d'ouverture;

Constatant avec regret la carence des organisations dissidentes, décide de porter à la connaissance de la corporation tout entière et du monde ouvrier organisé

les conditions dans lesquelles se présente aujourd'hui le problème de l'unité corporative des gens de mer;

Ces circonstances se résument de la façon suivante :

1. Résolution d'unité votée unanimement le 21 décembre 1928 par le Conseil national de la Fédération nationale des syndicats maritimes aux termes de laquelle tous les syndicats, avec des droits identiques, sont invités à participer aux travaux du congrès des 14, 15 et 16 février en adhérant à la Fédération des syndicats maritimes même pendant le cours du congrès;

2. Proposition des sections marins et agents du service général de Marseille de participer aux travaux du congrès avec voix délibérative sans adhésion préalable à la Fédération et sans condition autre que le respect de la loi des majorités;

3. Engagement écrit donné par le secrétaire fédéral en fonctions le 1er février 1929 et porté à la connaissance du président de la Fédération des travailleurs de la mer, de refuser tout renouvellement de son mandat et ce, dans le but de donner tous apaisements aux minorités;

4. Confirmation par le congrès des propositions faites par les sections marins et A. S. G. de Marseille et par conséquent, invitation aux dissidents de se joindre aux délégués fédéraux, pour déterminer en accord et sous l'égide de la loi des majorités le programme et les moyens d'action de la Fédération unifiée.

Considérant que l'unité ne peut être proposée en termes plus clairs et plus loyaux; qu'il était du devoir des délégués de l'organisation dissidente de se joindre aux délégués de la Fédération nationale des syndicats maritimes pour délibérer librement; que le refus enregistré équivaut à la négation pure et simple de toute possibilité d'unité; qu'il est logique d'admettre en présence de ce refus que les motifs invoqués jusqu'ici par les dissidents et qui n'ont plus leur raison d'être puisque sans consistance après les dernières décisions du congrès sur l'unité, n'ont été que des excuses de pure forme, devant cacher un esprit de guerre dont la première manifestation a été la scission de février 1927;

Considérant au surplus que les exigences successives de l'ancienne Fédération des Laboureurs de la mer, aujourd'hui Fédération des travailleurs de la mer, ont été satisfaites tour à tour, mais qu'à chacune des concessions faites par la Fédération des syndicats maritimes, les dissidents ont opposé de nouvelles exigences rendant ainsi chaque fois inutiles et vaines les démarches effectuées par la section des marins de Marseille;

Ne voulant encore pas rechercher les motifs véritables de cette attitude antiunitaire sinon dans les formules du moins dans les faits, mais constatant seulement qu'une position d'expectative exploitée depuis deux ans au détriment des intérêts généraux de la corporation des gens de mer ne saurait durer plus longtemps,

Décide d'annuler toutes les propositions antérieures et de n'admettre dans l'avenir, que dans le cadre des statuts fédéraux, la participation aux congrès de la F. N. S. M. des sections nouvellement adhérentes.

Sous l'égide de la C. G. T., plus convaincu que jamais que le monde ouvrier ne fera son unité que dans le respect par chacun des décisions de la majorité, le congrès fait appel à toutes les énergies du monde maritime pour consolider les assises de la vieille Fédération des gens de mer, seule légitime, parce que seule libre.

⁂

La conquête américaine Dans l'*Information* du 6 février, Aug. Pawlowski révèle un fait intéressant.

... Tout au contraire, on doit regarder comme un danger une politique, de source extérieure, tendant à accaparer sournoisement les entreprises d'un Etat par un concours financier tel qu'il place, pratiquement, celles-ci sous le contrôle de leur bailleur de fonds. C'est précisément une succession d'actes, inspirés de cette méthode, qui a, finalement, attiré depuis quelques semaines la très particulière attention des pouvoirs compétents, en vue d'y mettre ordre pour le passé, et d'en rendre la continuation impossible. On n'admettrait, d'aucune façon, que les conseils d'administration de nos Chemins de fer fussent les hommes de paille de magnats étrangers, et servissent leurs intérêts, au dam de ceux de la nation. Il serait non moins dangereux que les compagnies d'électricité fussent asservies, en fait, à des intérêts extérieurs.

L'industrie de l'énergie commande, en effet, aujourd'hui, la presque intégralité de la production de pays comme le nôtre.

En s'assurant la majorité dans les Sociétés, un concurrent éventuel peut tendre à un triple objectif, qu'il atteindra relativement sans peine. Tout d'abord, il aura toutes les facilités de connaître la puissance réelle, absolue, des industries de son rayon, toutes les fluctuations de leur activité, toutes leurs préoccupations. Aucune organisation ancienne d'espionnage économique n'eût jamais permis une documentation aussi irréfutable et sûre. En second lieu, maîtres occultes de l'entreprise de fourniture du courant, les étrangers auront toute latitude, sinon de paralyser certaines fabrications, les cahiers des charges le leur interdiraient, du moins de favoriser des compatriotes par des concessions particulières, qui, elles n'ont rien d'irrégulier. En dernier ressort, et pour ne point insister, qui ne conçoit le péril d'une industrie qui régit toutes les autres, aux jours, éternellement possibles d'un conflit, si cette industrie est à la merci de l'adversaire, ou d'un de ses amis ?

C'est cependant, la perspective très angoissante qui menace l'avenir national. Les précisions en sont connues. Dans les milieux les mieux informés, on a chiffré à deux milliards, et même davantage, les apports faits à l'hydro-électricité, depuis deux ans, pour la subjuguer. La somme importe peu; le fait étant patent, il convient de s'inquiéter grandement d'une opération magistrale, qui tend à dominer nos industries, à défaut d'une conquête économique dont l'issue serait douteuse.

... C'est ce qui a déterminé les pouvoirs qualifiés à étudier des mesures de protection énergiques. Mais, d'ores et déjà, on peut être convaincu que le fait d'avoir été découverts détournera, momentanément, les envahisseurs de nouvelles foulées.

Pudiquement l'auteur ne dit pas qui sont ces envahisseurs. Mais il n'y a aucun doute : ils sont, ils ne peuvent être qu'américains.

NOUS AVONS REÇU :

A. Rothstein: *Une époque du mouvement ouvrier anglais. Chartisme et trade-unionisme,* 15 fr. Bibliothèque marxiste (Editions Sociales Internationales);

Marc Ickowicz : *La littérature à la lumière du matérialisme historique,* 30 fr. (Rivière);

Louis Guétant : *Naissance. Le Ciel et la Terre.* Poème, 10 fr. (Delpeuch);

Robert Dreyfus : *Monsieur Thiers contre l'Empire, la Guerre, la Commune,* 15 fr. (Grasset);

A. Granovsky : *Les Problèmes de la terre en Palestine,* 12 fr. (Cahiers Internationaux, Riéder);

G. Valois : *L'Homme contre l'Argent. Souvenirs de dix ans,* 18 fr. (Valois);

G. Riou : *Europe, ma patrie,* 12 fr. (Valois);

R. de la Porte : *Nés de la guerre,* 12 fr. (Valois);

B. de Jouvenel : *Le Syndicalisme et l'Intelligence,* 12 fr. (Valois);

P. Dominique : *La Révolution créatrice,* 12 fr. (Valois);

Georges Airelle : *La Montagne et la Vallée.* Poèmes, 15 fr. (Chez l'auteur, Les Charbonniers, Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges).

Mademoiselle Moloch, de Pierre Hamp, 1 volume (Nouvelle Revue Française, éditeur).

Œuvres Politiques, de Karl Marx; tome I : *Palmerston;* tome II : *Lettres sur l'Angleterre,* avec une introduction et des notes de N. Riazanof (Alfred Costes, éditeur).

Le Pays d'Israël, d'E. Vandervelde, 1 volume (Editions Rieder).

Le Gérant : V. Godonnèche



Impr. « LABOR », 8, Bd de Vaugirard, Paris (15e)

Téléphone
Combat 08-02
R. C. 251.310



Chèque postal
MARCEL HASFELD
N° 43-08

Dernières Nouveautés

LITTERATURE

A. BEUCLER. — Paysages et villes russes (N.R.F.) .... Fr. 9 »
GOETHE. — Le Roman du Renard (Coll. Scripta Manent) (Pot Cassé) .... 15 »
VIRGILE. — Les Bucoliques et les Géorgiques (Coll. Antiqua) (Pot Cassé) .... 15 »
DE COSTER. — La Légende d'Ulenspiegel (Lamertin) .... 18 »
VLAMINK. — Tournant dangereux (Stock) .... 12 »
Marc STEPHANE. — La Cité des fous (Grasset) .... 12 »
Paul LEAUTAUD. — Passe-Temps (Mercure de France) .... 12 »
J. KESSEL. — Belle de Jour (N.R.F.) .... 12 »
Albert LONDRES. — Terre d'Ebène. La traite des Noirs (Michel) .... 12 »
Jean TOUSSEUL. — La veilleuse (Rieder) .... 12 »

QUESTIONS SOCIALES

Jacques DORIOT. — Les colonies et le communisme (Montaigne) .... 10 »
H.-G. WELLS. — La conspiration au grand jour (Montaigne) .... 12 »
G. PIROU. — Doctrines Sociales et Science Economique (Sirey) .... 25 »
L. ROMIER. — L'Homme nouveau (Hachette) .... 12 »
Raoul LABRY. — Alexandre Herzen (Bossard) .... 45 »
Raoul LABRY. — Herzen et Proudhon (Bossard) .... 18 »
KARL MARX. — Œuvres Politiques. II. Lettres sur l'Angleterre .... 12 »
— — III. La Question d'Orient (Costes) .... 12 »
Pierre CHASLES. — La Vie de Lénine (Plon) .... 12 »

EN SOUSCRIPTION

POUR PARAITRE EN OCTOBRE 1929

Victor Serge

L'AN I DE LA RÉVOLUTION RUSSE

Un volume de près de six cents pages
prix actuel *quinze francs* franco.

Nous réservons ce prix spécial aux premiers souscripteurs qui, connaissant la valeur des écrits déjà publiés de l'auteur, n'hésiteront pas à souscrire, dès à présent, à cet ouvrage qui est de la classe des « Dix jours qui ébranlèrent le Monde » de John Reed.

Comprenez l'importance d'une telle publication, et les charges qu'elle représente. Aidez-nous.

Songez aussi que le prix définitif sera de 25 francs, et que le prix actuel de souscription ne sera maintenu que **quelques semaines.**

Souscrivez sans tarder par chèque postal N° 43-08.
Seules les souscriptions payées seront inscrites.

Nouvelle adresse : 17, rue de Sambre-et-Meuse, Paris-Xe. — Téléphone : Combat 08-02
Chèque postal : N° 43-08, Paris